



Rapport 2015 des entreprises adhérentes au SYNDEAC

Exercice 2014

SYNDEAC

**Syndicat National des Entreprises
Artistiques et Culturelles**





Sommaire

Introduction	2
Le périmètre	4
Contexte	4
Confidentialité des données exploitées	4
Précision concernant le périmètre du rapport de branche	5
Présentation des données	6
Sources exploitées	8
1- Etude générale	10
Répartition géographique	11
Statuts juridiques	12
Codes NAF	12
Répartition par montant de masse salariale	13
Les masses salariales par type de contrat, taux de temps partiel et genre	14
Ancienneté des CDI	15
2- Etude détaillée de l'emploi	16
Représentativité des données exploitées	16
Informations disponibles dans les DADS-U	18
Les données filière, groupe et échelon	18
Lecture des tableaux	19
Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel	20
Caractéristiques principales des salariés	23
Indicateurs égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	26
A / les CDI	29
A1 - Etat des rémunérations pour les CDI des emplois artistiques	29
A2 - Pour les CDI des emplois autres qu'artistes	34
A2.1 - Etat des rémunérations des CDI cadres hors artistes	34
A2.2 - Etat des rémunérations des CDI TAM hors artistes	39
A2.3 - Etat des rémunérations des CDI employés-ouvriers hors artistes	44
B / les CDD (dont CDD d'usage)	49
B1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) des emplois artistiques	49
B2 - Pour les CDD (dont CDDU) des emplois autres qu'artistes	53
B2.1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) cadres hors artistes	53
B2.2 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) TAM hors artistes	58
B2.3 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes	63
C / Zoom sur les dirigeants	68
C1 - Zoom sur les dirigeants artistiques	68
C2 - Zoom sur les dirigeants artistiques en fonction du type de contrat	71
C3 - Zoom sur les dirigeants d'entreprise	72
C4 - Indicateurs égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes sur les dirigeants	73

3- Informations sociales complémentaires	74
Représentativité des données exploitées	74
A – Sur l’ensemble des structures répondantes	76
Charges d’exploitation et charges de personnel	76
Pourcentage de structures qui ont bénéficié d’aides à l’emploi en 2014	77
Nombre de personnes en emplois aidés sur 2014	78
Revalorisation salariale annuelle (hors NAO)	79
Accord d’entreprise et représentation du personnel	81
Accord en matière d’égalité professionnelle et en matière de temps partiel	83
B – Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2014	84
Durée d’absence des CDI et CDD de plus de 6 mois	84
C – Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDI (dont CDII - cf article V-13 de la convention collective) en 2014	86
Entrées et sorties de CDI	86
Détail des sorties de CDI	87
D – Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2014	88
Nombre de CDII, par temps de travail	88
Nombre de CDII, par emploi	90
Annexes	91
1- Questionnaire adressé aux employeurs	92
2- Liste des indicateurs sur l’égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes	95



Le périmètre

Il s'agit des adhérents au SYNDEAC appliquant la convention collective des entreprises artistiques et culturelles. Une liste de 392 structures nous a été transmise par le SYNDEAC pour 2015.

Contexte

Ce document s'appuie sur le rapport de branche des entreprises artistiques et culturelles que les organisations d'employeurs sont tenues d'établir chaque année et qui est remis aux organisations de salariés afin que la négociation annuelle obligatoire des salaires puisse s'engager (article D2241-1 du Code du travail).

Afin de permettre la comparaison des adhérents au SYNDEAC par rapport à l'ensemble de la branche, certains éléments du rapport de branche des entreprises artistiques et culturelles sont repris dans ce document. Ces tableaux sont repérables par un fond jaune.

Pour permettre une comparaison aisée avec le rapport de branche, nous avons gardé les mêmes numéros de tableaux, et ceci même si certains tableaux ne sont pas disponibles dans ce rapport faute d'effectifs suffisants.

Confidentialité des données exploitées

Pour réaliser ce rapport de branche, Audiens a signé un engagement de confidentialité avec les huit syndicats d'employeurs. Il mentionne notamment les obligations suivantes :

- rendre anonymes toutes informations nominatives sur les salariés ;
- conserver, à titre strictement confidentiel et personnel, toute donnée portée à la connaissance d'Audiens à l'occasion de ce rapport de branche ;
- ne diffuser aucune information à l'extérieur d'Audiens qui permettrait l'identification d'une personne physique ou morale tout au long de son élaboration. Ceci y compris pour les syndicats commanditaires.

Précision concernant le périmètre du rapport de branche

Le périmètre du rapport de branche défini par Audiens n'est pour rappel, pas complètement identique au champ d'application de la CCNEAC (défini à l'article I- -1 de la Convention Collective).

En effet, le périmètre du rapport de branche est défini à partir des informations détenues par Audiens sur les bases suivantes : les entreprises répondent au niveau d'Audiens à au moins un des critères suivants

- l'affiliation chez Audiens pour la retraite complémentaire obligatoire et l'information concernant l'application de la Convention Collective des entreprises artistiques et culturelles ;
- l'affiliation chez Audiens pour les régimes de prévoyance et de frais de santé prévus par la Convention Collective des entreprises artistiques et culturelles.

Concernant les **structures non affiliées en retraite complémentaire chez Audiens**, ces dernières ont été invitées, lors de l'envoi du questionnaire, à envoyer leurs DADS à Audiens afin de parfaire la connaissance du secteur sur leurs emplois. Ainsi, les périodes relatives au personnel permanent de 16 structures ont ainsi pu être intégrées et 160 structures relevant pour le personnel permanent de l'Ircantec ou d'autres caisses de retraite complémentaire ne figurent pas dans cette étude.

Pour les adhérents au SYNDEAC, 2 structures ont pu être intégrées et 12 structures relevant pour le personnel permanent d'une autre caisse de retraite complémentaire ne figurent pas dans cette étude.

Cas des DOM-TOM :

En matière de retraite complémentaire, des institutions sont spécifiquement désignées pour les entreprises situées dans les départements d'outre-mer (DOM) et les territoires d'outre-mer (TOM). La règle stipule aussi que les intermittents du spectacle¹ résidant en métropole et faisant une prestation dans des entreprises domiciliées en Outre-mer, doivent être déclarés auprès du groupe Audiens. Pour cette raison, Audiens récupère dans ses bases une partie de l'activité des entreprises des DOM-TOM (salariés résidants en métropole) mais pas toute (salariés résidant dans les DOM-TOM). En ce qui concerne les salariés permanents (non intermittents), quelques entreprises des DOM-TOM déclarent de façon marginale leur personnel auprès d'Audiens.

¹ Sont appelés « intermittents du spectacle » à Audiens, l'ensemble des salariés cadres et non cadres, artistiques et techniques, employés à contrat à durée déterminée, dont la fonction est reprise, soit dans la liste des emplois pour lesquels le recours au contrat de travail à durée déterminée d'usage est autorisé par la convention collective, soit dans la liste des emplois aux Annexes 8 et 10 au Régime d'assurance chômage.

Présentation des données

Important : les données salaires présentées dans ce rapport de branche Emploi correspondent à la base sociale et non à la base fiscale. **Il s'agit des salaires bruts après éventuel abattement pour frais professionnels. Par convenance, nous appellerons ce salaire le salaire brut dans le reste du document.**

L'ensemble des données ont été organisées, conformément aux instructions données par les huit syndicats d'employeurs, via différents prismes :

- A travers les structures et leurs qualifications (types de structures, code NAF, forme juridique) ;

- A travers le type d'emploi (données filière, groupe et échelon)

Pour rappel, la CCNEAC (titre XI « nomenclature et définition des emplois ») possède deux classifications :

- L'une concernant les emplois artistiques (titre XI-2)
- L'autre concernant les emplois autres qu'artistiques (titre XI-3) organisée autour de 3 filières (administration – production / communication – relations publiques – action culturelle / technique)

A noter : les informations collectées dans les DADS-U ne précisent que très rarement les filières des salariés. Un travail de rapprochement entre la nomenclature des emplois de la convention collective et les intitulés d'emplois déclarés figurant dans la DADS-U est engagé chaque année, afin de pouvoir présenter de la façon la plus exhaustive possible les données issues des DADS-U.

- Concernant les filières non artistiques, un travail spécifique de qualification est mené concernant les groupes et les échelons (sur les lignes partiellement renseignées) afin de pouvoir comparer les salaires bruts avec les salaires minima conventionnels. Les pages 20 et 21 présentent en détail la méthode de comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel.

- Pour les artistes, la mesure des écarts aux minima reste impossible.

- A travers le type du contrat de travail (CDI ou CDD)

A noter, l'étude des DADS-U ne permet pas d'étudier avec précision des contrats spécifiques relevant soit du CDI soit du CDD.

Ainsi, au niveau :

- des CDI, l'étude des CDII (contrats à durée indéterminée intermittent) a fait l'objet d'une étude spécifique au niveau du questionnaire.
- des CDD, la distinction entre CDD et CDD d'usage (CDDU) n'a pas été opérée pour éviter toute incohérence et approximation.

- A travers l'âge ;

- A travers le prisme de l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes, tel que prévu par l' « accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans le spectacle vivant », signé au niveau de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, le 3 juillet 2012.

Pour rappel, cet accord définit les observations nécessaires dans la branche en matière d'égalité pour préconiser des mesures visant à réduire les inégalités éventuelles.

Des indicateurs spécifiques ont été définis dans 4 domaines :

- favoriser la mixité en matière de recrutement ;
- respecter l'égalité du point de vue de la rémunération ;
- permettre une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle ;
- atteindre l'objectif de parité en matière d'accès à la formation.

Ces indicateurs sont issus du présent rapport de branche et seront indiqués par le signe suivant . 

En annexes, vous trouverez la liste des indicateurs avec la référence aux tableaux correspondants.

Sources exploitées

Audiens, désigné comme gestionnaire de la retraite complémentaire et du régime de prévoyance des entreprises artistiques et culturelles, possède une source de données importante. L'exploitation des Déclarations Nominatives Annuelles de salaire des entreprises permet de disposer des données sur l'emploi dans le secteur.

Les entreprises ont la possibilité de renvoyer leurs Déclarations Nominatives Annuelles de salaire sur différents supports (papier ou informatique) et sous différents formats. Les informations contenues dans ces déclarations sont plus ou moins riches selon le mode de retour. L'intitulé de l'emploi occupé par le salarié est une donnée indispensable pour réaliser l'étude détaillée de l'emploi. Elle permet de déduire la filière et le groupe du salarié non artiste et de pouvoir faire le rapprochement avec la nomenclature des emplois pour le calcul des salaires minima. Cette notion d'intitulé de l'emploi occupé n'est renseignée que dans les déclarations DADS-U (norme informatique de «Déclaration Automatisée de Données Sociales Unifiée »).

Pour l'étude détaillée de l'emploi, nous ne disposons donc pas de l'exhaustivité des périodes d'activité puisque toutes les entreprises n'utilisent pas ce support de déclaration.

Le rapport a pu être réalisé grâce à l'exploitation de différentes sources d'information.

1. Pour l'étude générale de l'emploi dans la branche (première partie de ce document), nous étudierons l'ensemble des entreprises de la branche pour lesquelles Audiens dispose de données.
2. Pour l'étude détaillée de l'emploi dans la branche (deuxième partie de ce document), nous travaillons à partir d'un échantillon : les entreprises ayant renvoyé une DADS-U à Audiens.
3. La troisième partie de ce document traite des informations sociales complémentaires et exploite pour cela les données issues d'un questionnaire (voir en annexe), adressé à l'ensemble des entreprises de la branche.

Nous tenons à remercier toutes les structures qui ont pris le temps d'y répondre.

Tableau 1 : Nombre de structures étudiées et salaires bruts selon les différentes parties du rapport

	Partie 1 "Etude générale" = adhérents SYNDEAC ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2014	Partie 2 "Etude détaillée de l'emploi" = échantillon correspondant aux entreprises ayant adressé une DADS-U		Partie 3 "Informations sociales complémentaires" = échantillon correspondant aux entreprises ayant répondu au	
		En nombre	Représentativité de cet échantillon	En nombre	Représentativité de cet échantillon
Nombre de structures	384	357	93%	171	45%
Salaires bruts (en k€)	195 489	192 934	99%	111 718	57%

Sur l'ensemble de la branche

	Partie 1 "Etude générale des entreprises de la branche" = ensemble de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2014	Partie 2 "Etude détaillée de l'emploi" = échantillon correspondant aux entreprises ayant adressé une DADS-U		Partie 3 "Informations sociales complémentaires" = échantillon correspondant aux entreprises ayant répondu au questionnaire	
		En nombre	Représentativité de cet échantillon	En nombre	Représentativité de cet échantillon
Nombre de structures	5 357	4 040	75%	1 265	24%
Salaires bruts (en k€)	707 932	666 476	94%	338 807	48%

Lecture : Sur les 5 357 structures de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de 2014, 4 040 (soit 75%) ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2014 via la norme DADS-U. Ces 4 040 structures cumulent 666,5 M€, soit 94% de la masse salariale totale déclarée par la branche en 2014.



1- Etude générale

Dans cette partie, l'analyse porte sur l'ensemble des entreprises ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2014.

Rappelons que le personnel permanent de certaines entreprises ne figure pas dans ces tableaux car ne relève pas d'Audiens mais d'autres caisses de retraite complémentaire (cf page 5).

Nous comptabilisons 384 structures et 195 M€ de masse salariale brute.

Tableau 2 : Nombre de structures et salaires bruts par type de structure

	Adhérents SYNDEAC		Ensemble de la branche	
	Nombre de structures	Salaires bruts (en k€)	Nombre de structures	Salaires bruts (en k€)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38	50 758	38	50 758
Centres chorégraphiques nationaux	15	12 757	18	17 353
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	2	s	124	31 768
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	s	9	2 397
Scènes nationales	64	59 601	70	63 811
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	11	4 022	36	12 177
Scènes conventionnées	26	12 497	85	33 253
Orchestres permanents	0	0	13	33 756
Opéras	0	0	11	46 115
Théâtres de ville	7	5 675	148	38 205
Compagnies	175	19 691	2 656	145 268
Festivals	13	10 257	302	52 201
Ensembles musicaux	1	s	243	32 361
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0	111	9 697
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0	59	8 105
Autres lieux de production / diffusion	27	17 464	437	85 102
Autres types de structures	4	1 168	82	13 529
Type de structure non renseigné	0	0	915	32 077
TOTAL	384	195 489	5 357	707 932

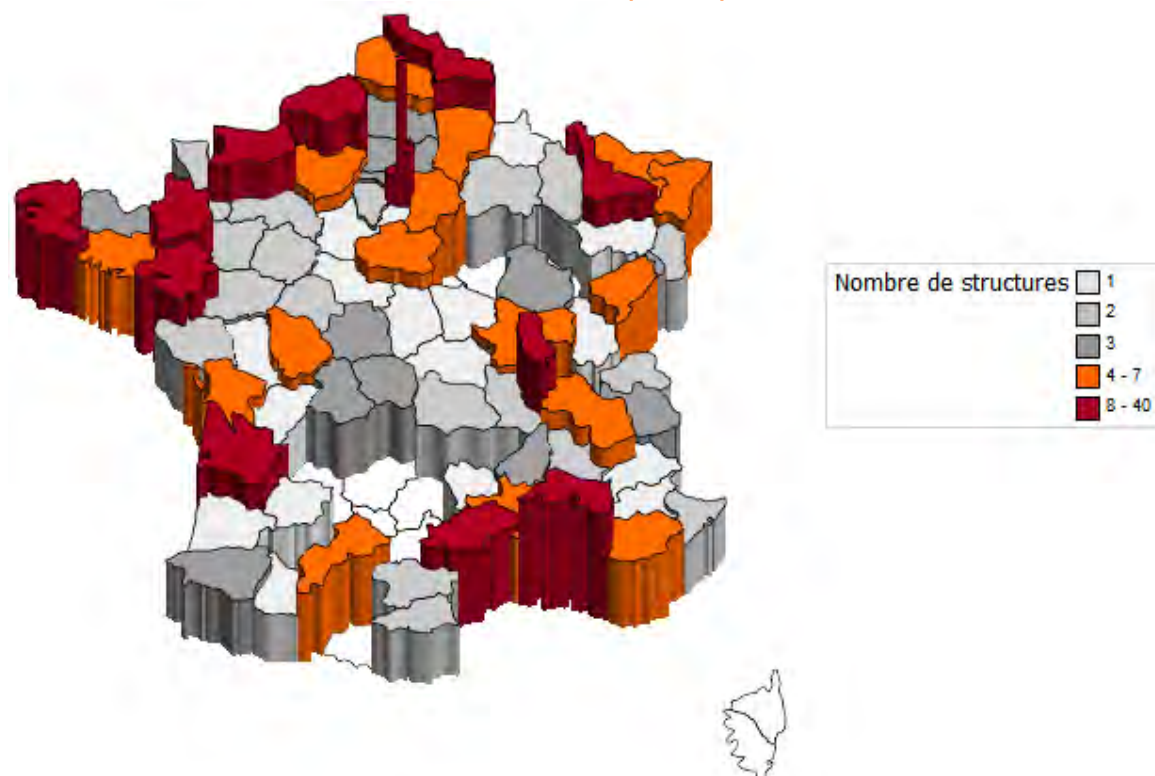
Lecture : 85 scènes conventionnées ont déclaré une masse salariale totale de 33 253 k€ sur 2014. 26 d'entre elles adhèrent au SYNDEAC.

s : secret statistique

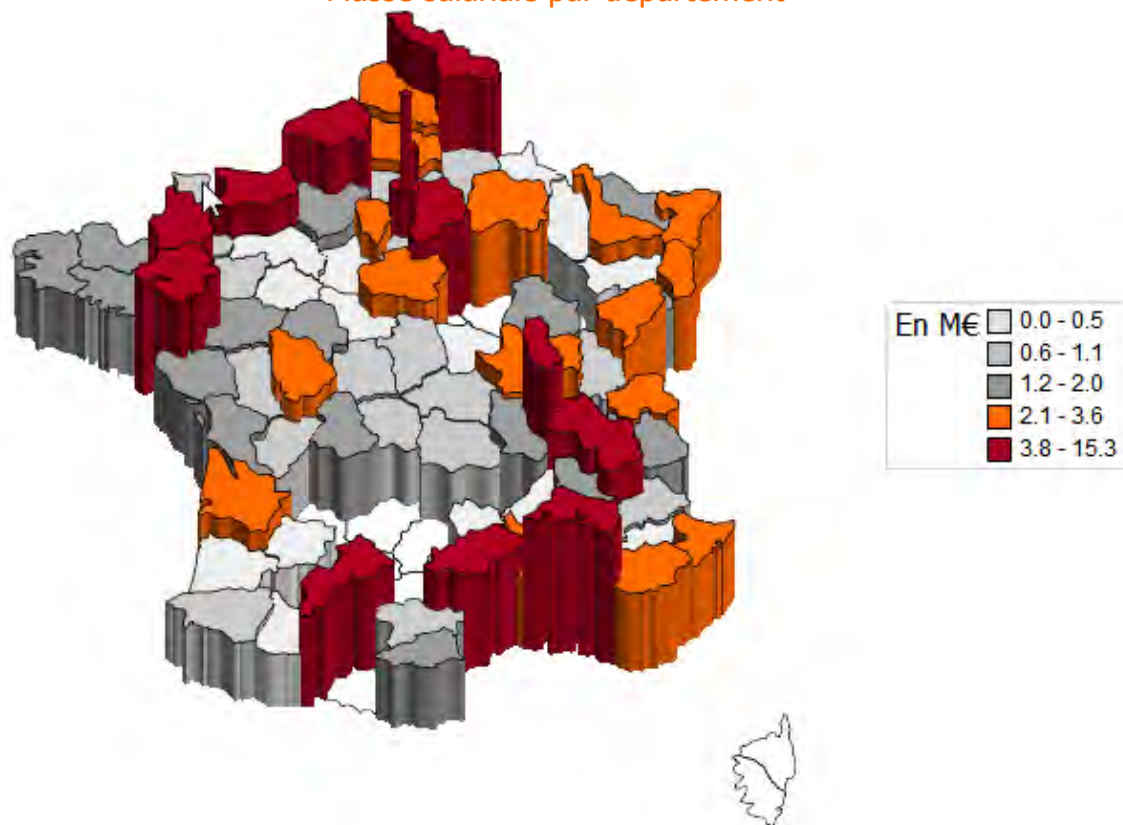
Remarque : Le type de structure n'est pas une donnée qui est gérée en tant que telle dans les bases de données Audiens. Cette information est manquante pour 915 des structures de la branche. Plusieurs sources ont cependant permis de la renseigner : les syndicats d'employeurs de la branche pour leurs adhérents, les structures en répondant au questionnaire et enfin une opération de qualification.

Répartition géographique

Nombre de structures par département



Masse salariale par département



Statuts juridiques

81% des entreprises adhérentes sont des associations et elles cumulent 58% de la masse salariale.

Tableau 3 : Nombre de structures et salaires bruts par statut juridique

	Nombre de structures		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids
Associations	310	81%	112 544	58%
SARL / EURL	33	9%	34 469	18%
EPIC / régies personnalisées	18	5%	21 823	11%
<i>dont EPCC</i>	<i>10</i>	<i>3%</i>	<i>15 081</i>	<i>8%</i>
SCOP - SCIC	12	3%	11 886	6%
SA / SAS / SEM	9	2%	13 222	7%
Entreprises individuelles	0	0%	0	0%
Autres formes juridiques	1	0,3%	s	s
Régies autonomes	1	0,3%	s	s
TOTAL	384	100%	195 489	100%

Lecture : Sur les 384 adhérents, 310 sont des associations et elles cumulent 58% de la masse salariale brute 2014 du périmètre.

s : secret statistique

Codes NAF

81% des structures et 76% de la masse salariale du périmètre relèvent des arts du spectacle vivant.

Tableau 4 : Nombre de structures et salaires bruts par code NAF

	Nombre de structures		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids
9001Z - Arts du spectacle vivant	312	81%	149 381	76%
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	16	4%	5 972	3%
9004Z - Gestion de salles de spectacles	49	13%	38 496	20%
9499Z - Autres organisat° fonctionnant par adhésion volontaire	2	1%	s	s
9003A - Création artistique relevant des arts plastiques	0	0%	0	0%
9003B - Autre création artistique	1	0,3%	s	s
Autres NAF	4	1%	1 052	1%
TOTAL	384	100%	195 489	100%

Lecture : Sur les 384 adhérents, 312 relèvent du code NAF 9001Z (arts du spectacle vivant) et ils cumulent 76% de la masse salariale brute 2014 du périmètre.

NB : quand une entreprise possède deux établissements ou plus avec des codes NAF différents, alors nous avons affecté à l'entreprise le code NAF de l'établissement ayant la plus grosse masse salariale.

Répartition par montant de masse salariale

Les entreprises dont la masse salariale brute totale 2014 est comprise entre 1 et 10 M€, sont au nombre de 59 et représentent 49% de la masse salariale du périmètre. A l'opposé, les entreprises dont la masse salariale brute totale 2014 est inférieure à 25 K€, sont au nombre de 24 et représentent 0,1% de la masse salariale du périmètre.

Tableau 5 : Nombre de structures et salaires bruts en fonction de la masse salariale brute 2014 de la structure

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	59	15%	96 258	49%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	127	33%	78 299	40%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	83	22%	14 914	8%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	65	17%	4 793	2%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	26	7%	967	0,5%
0 < MSB ≤ 25 k€	24	6%	257	0,1%
TOTAL	384	100%	195 489	100%

Lecture : Sur les 384 structures adhérentes, 65 ont une masse salariale brute totale sur 2014 comprise entre 50 et 100 k€. Ces employeurs cumulent 2% de la masse salariale totale du périmètre.

Les masses salariales par type de contrat, taux de temps partiel et genre

Dans ce tableau, se trouvent les effectifs et salaires bruts de la branche en fonction du type de contrat (CDI ou CDD), de la catégorie professionnelle et du temps de travail (tranche de taux pour les temps partiels et temps plein).

Près de 25 000 salariés ont été déclarés en 2014 par les entreprises du périmètre.

44% sont des femmes et 56% sont des hommes.

Tableau 6 : Masses salariales par type de contrat, taux de temps partiel et genre



			Effectifs		Salaires bruts (en k€)	
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CDI	Cadres et assimilés	Moins de 25%	7	4	77	31
		De plus de 25% à 50%	15	29	240	810
		De plus de 50% à 80%	58	19	1 600	726
		De plus de 80% à moins de 100%	31	15	920	643
		Temps plein	785	785	28 963	34 864
	Non cadres	Moins de 25%	479	212	879	391
		De plus de 25% à 50%	94	26	808	237
		De plus de 50% à 80%	190	36	2 633	549
		De plus de 80% à moins de 100%	53	18	957	279
		Temps plein	1 327	934	26 902	21 996
	Artistes	Moins de 25%	0	0	0	0
		De plus de 25% à 50%	1	0	s	0
		De plus de 50% à 80%	1	1	s	s
		De plus de 80% à moins de 100%	0	0	0	0
		Temps plein	19	22	452	500
CDD (dont CDDU)	Cadres et assimilés		992	1 391	5 024	7 544
	Non cadres		4 855	7 230	14 684	23 586
	Artistes		2 673	4 075	7 399	11 749
TOTAL (effectifs dédoublonnés) (*)			10 620	13 644	91 563	103 925

Précisions : Les cadres sont régis par les articles 4 et 4bis et les assimilés cadres par l'article 36 (convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947).

La notion de type de contrat n'est pas explicitement disponible dans la source relative à l'ensemble des déclarations nominatives des salaires. Mais nous pouvons la déduire, avec certes une petite marge d'erreur, d'autres informations de la base de données.

Lecture : Les CDI cadres et assimilés en temps partiel de plus de 50% à 80% sont au nombre de 58 chez les femmes et de 19 chez les hommes.

(*) Dans le total, les effectifs sont dédoublonnés. Par exemple, un individu déclaré tantôt comme cadre et tantôt comme non cadre n'est compté qu'une seule fois au niveau du total.

s : secret statistique – la masse salariale ne peut être indiquée pour des effectifs de moins de 3.

Ancienneté des CDI

Nous ne considérons ici que les salariés en CDI et il s'agit de la répartition de ces CDI en fonction de leur ancienneté. Par ancienneté, il faut entendre ancienneté au sein de la structure (au sens SIREN) dans laquelle il est en CDI - et non pas ancienneté dans le secteur.

Tableau 7 : Répartition des CDI en fonction de leur ancienneté et du type de structure

Femmes	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38%	17%	14%	11%	20%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	22%	19%	19%	21%	19%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	91%	9%	0%	0%	0%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0%	67%	0%	33%	0%	100%
Scènes nationales	43%	19%	15%	9%	14%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	42%	14%	26%	12%	5%	100%
Scènes conventionnées	46%	14%	18%	14%	7%	100%
Théâtres de ville	46%	30%	11%	4%	10%	100%
Compagnies	25%	16%	16%	7%	37%	100%
Festivals	18%	22%	24%	6%	31%	100%
Ensembles musicaux	0%	33%	0%	33%	33%	100%
Autres lieux de production / diffusion	31%	23%	20%	12%	14%	100%
Autres types de structures	18%	35%	24%	18%	6%	100%
TOTAL	38%	19%	16%	10%	17%	100%

Hommes	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	31%	12%	13%	10%	34%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	15%	22%	15%	22%	26%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	48%	10%	19%	14%	10%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	50%	0%	0%	0%	50%	100%
Scènes nationales	33%	21%	13%	10%	22%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	42%	12%	6%	24%	15%	100%
Scènes conventionnées	46%	13%	18%	10%	13%	100%
Théâtres de ville	36%	19%	18%	8%	18%	100%
Compagnies	21%	16%	17%	14%	31%	100%
Festivals	27%	10%	19%	13%	31%	100%
Ensembles musicaux	25%	25%	25%	25%	0%	100%
Autres lieux de production / diffusion	35%	18%	11%	16%	20%	100%
Autres types de structures	7%	21%	29%	29%	14%	100%
TOTAL	33%	17%	14%	12%	25%	100%

Lecture : Dans les compagnies, 16% des femmes et 17% des hommes en CDI ont entre 6 et 10 ans d'ancienneté dans la structure.



2- Etude détaillée de l'emploi

Après une première partie sur des données générales, nous allons étudier plus en détail l'emploi, en exploitant plus spécifiquement les données issues des DADS-U.

Représentativité des données exploitées

L'échantillon sur lequel nous pouvons travailler est bien représentatif du périmètre puisqu'il représente 93% des structures et 99% de la masse salariale brute déclarée.

Tableau 8 : Part que représente l'échantillon de l'étude détaillée de l'emploi

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures			Salaires bruts (en k€)		
	Déclaration 2014	dont DADS-U 2014	Poids des DADS-U	Déclaration 2014	dont DADS-U 2014	Poids des DADS-U
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	59	59	100%	96 258	96 258	100%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	127	124	98%	78 299	77 165	99%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	83	80	96%	14 914	14 166	95%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	65	60	92%	4 793	4 460	93%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	26	19	73%	967	715	74%
0 < MSB ≤ 25 k€	24	15	63%	257	169	66%
TOTAL	384	357	93%	195 489	192 934	99%

Lecture : Sur les 384 adhérents, 357 (soit 93%) ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2014 via la norme DADS-U. Ces structures cumulent 193 M€, soit 99% de la masse salariale totale déclarée par l'ensemble du périmètre.

Tableau 9 : Nombre d'heures payées et salaires bruts par type de structure

Sur l'ensemble de la branche (ayant une DADS-U)	Nombre de structures	Nb d'heures payées (en milliers d'heures)	Total des salaires bruts (en k€)	Poids salaires bruts
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38	2 691	50 758	27%
Centres chorégraphiques nationaux	15	615	12 757	7%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	2	s	s	s
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	s	s	s
Scènes nationales	64	3 206	59 601	30%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	11	207	4 022	2%
Scènes conventionnées	23	651	11 945	6%
Théâtres de ville	6	314	5 669	3%
Compagnies	156	1 062	18 592	10%
Festivals	13	511	10 257	5%
Ensembles musicaux	1	s	s	s
Autres lieux de production / diffusion	23	800	16 567	8%
Autres types de structures	4	59	1 168	1%
TOTAL	357	10 199	192 934	100%

Sur l'ensemble de la branche

Sur l'ensemble de la branche (ayant une DADS-U)	Nombre de structures	Nb d'heures payées (en milliers d'heures)	Total des salaires bruts (en k€)	Poids salaires bruts
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38	2 691	50 758	8%
Centres chorégraphiques nationaux	18	877	17 353	3%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	117	1 954	31 166	5%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	8	112	2 216	0,3%
Scènes nationales	70	3 459	63 811	10%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	35	669	11 928	2%
Scènes conventionnées	79	1 787	31 610	5%
Orchestres permanents	12	980	32 664	5%
Opéras	10	2 109	45 816	7%
Théâtres de ville	113	1 977	35 639	5%
Compagnies	1 966	7 684	128 697	19%
Festivals	230	2 354	49 780	7%
Ensembles musicaux	188	1 578	30 404	5%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	87	598	9 082	1%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	45	426	7 785	1%
Autres lieux de production / diffusion	344	4 198	80 500	12%
Autres types de structures	57	589	11 402	2%
Type de structure non renseigné	623	1 544	25 865	4%
TOTAL	4 040	35 585	666 476	100%

Lecture : Pour les théâtres de ville nous disposons dans notre échantillon de 113 déclarations annuelles des salaires au format DADS-U pour l'exercice 2014. Ces 113 structures ont payé 1 977 milliers d'heures pour 35 639 k€.

Pour des questions de secrets statistiques, et compte tenu de leur nombre dans notre échantillon, nous allons considérer pour les données détail, les deux scènes de musiques actuelles, le centre national de création musicale et l'ensemble musical avec la catégorie « **Autres types de structures** ».

Informations disponibles dans les DADS-U (Déclaration Automatisée de Données Sociales Unifiée)

- l'identité du participant ;
- l'identité de l'établissement déclarant ;
- la date de début d'activité ;
- la date de fin d'activité ;
- le type de contrat de travail (CDI ou CDD) ;
- la caractéristique activité (temps plein ou partiel, intermittent, saisonnier ...) ;
- le taux de temps de travail (temps plein ou taux de temps partiel) ;
- le statut professionnel (ouvrier, employé, technicien ...) ;
- le statut catégoriel (cadre ou non cadre) ;
- la nature de l'emploi ;
- le nombre d'heures payées ;
- le montant de la masse salariale brute après éventuel abattement.

Les données filière, groupe et échelon

La nomenclature des emplois classifie les emplois autres qu'artistiques dans 9 groupes :

- les cadres sont attachés aux groupes 1, 2, 3 et 4 ;
- les techniciens et agents de maîtrise aux groupes 5, 6 et 7 ;
- les employés et ouvriers aux groupes 8 et 9.

Ces emplois sont définis par 3 filières :

- administration-production ;
- communication – relations publiques – action culturelle ;
- technique.

Les informations collectées dans les DADS-U ne précisent pas toujours les filières, groupes et échelons du salarié. Ces éléments étant indispensables pour comparer les salaires bruts avec les salaires conventionnels, nous avons dû qualifier ces informations pour les lignes partiellement renseignées.

Lorsque la filière et/ou le groupe ne sont pas explicitement stipulés au niveau de l'intitulé de l'emploi, nous avons utilisé la nomenclature des emplois de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles pour attribuer une filière et un groupe à cette nature d'emploi.

Lorsque l'échelon (compris entre 1 et 12) n'est pas stipulé dans la nature d'emploi, nous avons affecté un échelon théorique calculé selon l'âge de l'individu. Nous avons ainsi considéré 12 tranches d'âges de 4 ans, la première pour les moins de 24 ans et la dernière pour les plus de 64 ans. Ainsi un individu de 43 ans se verra attribuer un échelon théorique de 6. Cette assignation ne correspond pas à la réalité des échelons attribués en fonction de l'ancienneté et du choix de l'employeur à partir d'un certain seuil. Effectivement, âge et ancienneté dans une entreprise peuvent être positivement corrélés mais cette relation n'est que tendancielle et non systématiquement vérifiée. L'affectation d'un échelon est multifactorielle et non uniquement rattachée à l'âge du salarié. Néanmoins, ce calcul est nécessaire dans le sens où sans celui-ci, nous aurions

dû comparer chaque ligne de la DADS-U avec la moyenne par catégorie conventionnelle quel que soit l'échelon, ce qui aurait été moins proche de la réalité. Il est tout de même bon de noter que ce calcul d'échelons théoriques peut légèrement surclasser les salariés les plus âgés et inversement pour les plus jeunes salariés. Par exemple, un salarié de 30 ans avec déjà une dizaine d'années d'expérience au sein de la même structure bénéficie avec cette méthode d'un échelon théorique de niveau 3.

Lecture des tableaux

La première page de chacun des chapitres indique les informations essentielles à retenir. Ensuite les indicateurs sur l'emploi sont déclinés en fonction de différents axes d'analyse (type de structure, démographie des salariés, filière d'emploi ...).

Plusieurs informations sont renseignées dans les tableaux :

- **Le nombre de structures** : nombre d'entités juridiques au sens SIREN.
- **Les effectifs** : nombre de personnes ayant exercé une activité. A chaque fois les effectifs sont dédoublonnés et comptés une seule fois même s'ils ont eu plusieurs périodes d'activité. Au niveau du total, les **effectifs dédoublonnés** sont toujours inférieurs à la somme des effectifs de la colonne. Cela s'applique aussi bien aux CDD qu'aux CDI. En effet, si on prend l'exemple de salariés en CDI qui travaillent à temps partiel dans deux structures différentes ou des salariés en CDI qui changent de structure en cours d'année alors ils ne comptent que pour un au niveau du total et ceci même si on a pu les comptabiliser dans plusieurs lignes du tableau des effectifs.
- Les **indicateurs statistiques** sur le salaire brut horaire : moyenne et quartiles.

Définition des quartiles

Pour une série de données, les quartiles constituent les indicateurs qui séparent les effectifs en quatre parties égales.

25%	
25%	<-- 3 ^e quartile
25%	<-- 2 ^e quartile (médiane)
25%	<-- 1 ^{er} quartile

En prenant l'exemple du salaire horaire :

- 25% des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 1^{er} quartile et 75% perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 1^{er} quartile.
- Le deuxième quartile, correspondant à la médiane, sépare l'échantillon en deux populations de même taille.
- 75% des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 3^e quartile et 25% perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 3^e quartile.

Par rapport à la moyenne, la médiane a l'avantage d'être insensible aux valeurs extrêmes. Le 1^{er} et le 3^e quartiles informent sur l'homogénéité ou l'hétérogénéité des situations.

Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons pas renseigner d'indicateurs sur le salaire brut en dessous de 3 effectifs. La valeur sera alors remplacée par « s » comme secret.

Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel

Dans cette partie nous comparons les salaires bruts et les salaires conventionnels en fonction de différents critères tels que le type de structure, le contrat de travail, le sexe, l'âge, la filière d'emploi ou encore la fonction.

Rappel : négociations sur les salaires au sein de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles pour l'année 2014 et situation de la branche par rapport aux accords sur les salaires

La Négociation annuelle obligatoire de l'année 2014 a abouti à la signature le 7 juillet 2014 d'un accord sur les salaires.

Cet accord a été signé :

- Côté syndicats de salariés par la FNSAC CGT, le SYNPTAC CGT et le SNAM CGT
- Côté organisations professionnelles d'employeurs par la CPDO, le PROFEDIM, le SNSP, le SYNAVI, le SYNDEAC et le SYNOLYR.

Comme prévu à l'article 6, l'accord s'est appliqué pour les membres adhérents des organisations signataires dès le 1er avril 2014 (sauf les articles 3, 4 et 5 concernant les différentes indemnités applicables au 1er juillet 2014).

Cet accord du 7 juillet 2014 a été étendu par arrêté du 19 décembre 2014 (JO du 27 décembre 2014) et s'est donc appliqué (comme prévu à l'article 2 de l'arrêté) dès le 27 décembre 2014 à l'ensemble des structures non concernés par l'application au 1er avril 2014.

Jusqu'au 27 décembre 2014, l'accord sur les salaires applicable pour les entreprises non concernés par l'application de l'accord du 7 juillet 2014 au 1er avril 2014 est celui du 6 mai 2013 (étendu par arrêté du 19 août 2013 publié au Journal officiel le 27 août 2013 et par arrêté correctif du 19 novembre 2013 publié au Journal officiel du 29 novembre 2013). A noter, le SMIC ayant été revalorisé au 1er janvier 2014 ; le montant de 1430,22 € correspondant à l'échelon 1 du groupe 9 a été automatiquement revalorisé en conséquence à 1445,38 € à compter du 1er janvier 2014.

Durant l'année 2014, les minima salariaux relevant des accords du 6 mai 2013 et/ou du 7 juillet 2014 ont donc été appliqués en fonction ou non de l'appartenance (ou non) des structures relevant du champ de la CCNEAC à une organisation professionnelle d'employeur (signataire ou non de l'accord sur les salaires du 7 juillet 2014).

En annexe :

- Accord sur les salaires du 6 mai 2013 (étendu par arrêté du 19 août 2013 publié au Journal officiel le 27 août 2013 et par arrêté correctif du 19 novembre 2013 publié au Journal officiel du 29 novembre 2013) et la grille des salaires bruts minima des catégories non artistes impacté pour l'échelon 1 du groupe 9 par l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2014
- Accord sur les salaires du 7 juillet 2014 (étendu par arrêté du 19 décembre 2014 publié au Journal officiel du 27 décembre 2014)

Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel pour les artistes

Pour les artistes, comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible, compte tenu du fait que nous ne possédons pas les renseignements nécessaires pour réaliser ce calcul. Nous n'avons pas d'informations disponibles sur le type de rémunération (mensualisée ou au cachet). Ces informations étant indispensables pour se référer à la grille des salaires minima conventionnels, nous ne pouvons réaliser une comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel.

Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel pour les salariés hors artistes

Nous étudions ici l'année civile 2014 qui a été le cadre de l'accord sur les salaires du 7 juillet 2014 réalisé dans le cadre de la Négociation annuelle obligatoire 2014 et qui est entré en application en deux étapes pour les salaires minima :

- Le 1er avril 2014 pour les structures adhérentes d'une des organisations d'employeurs signataires de l'accord du 7 juillet 2014 (soit CPDO, PROFEDIM, SNSP, SYNAVI, SYNDEAC et SYNOLYR)
- Le 27 décembre 2014, lorsque l'accord du 7 juillet 2014 est entré en vigueur.

Pour rappel, les déclarations des entreprises nous sont faites annuellement. Par exemple, pour une personne salariée sur l'année, nous disposons de l'ensemble du salaire annuel et ne pouvons pas dissocier ses revenus jusqu'au 1^{er} avril et ceux après. Il est donc impossible de connaître son salaire horaire avant avril et son salaire horaire après.

Un calcul au prorata en fonction de l'appartenance du salarié à une structure relevant de l'obligation d'une application au 1^{er} avril ou au 27 décembre 2014, serait trop fastidieux et pas nécessairement de meilleure qualité.

C'est pourquoi **nous avons appliqué la grille de salaire du 6 mai 2013 (impactée par le SMIC au 1^{er} janvier 2104) à l'ensemble de l'année 2014**, occasionnant de facto un biais à la baisse en fonction de l'appartenance ou non de la structure à un syndicat, signataire ou non de l'accord du 7 juillet 2014.

Représentation graphique de la comparaison du salaire brut par rapport au salaire minimum conventionnel

Dans ces mêmes tableaux statistiques, vous pouvez trouver, quand cela a été possible, une représentation graphique permettant d'évaluer le rapport entre salaires bruts et salaires minima. Ces derniers indiquent la répartition des effectifs selon qu'ils sont proches ou non des minima. La zone la plus foncée représente la proportion des effectifs percevant un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel (ou encore 110% du salaire minimum). La zone sombre et la zone claire représentent respectivement la proportion des effectifs qui perçoivent un salaire compris entre 1,1 et 1,3 fois le salaire conventionnel et ceux percevant un salaire supérieur à 1,3 fois le salaire conventionnel.

En conclusion de chaque chapitre, les tableaux « approches par fonction » ne représentent qu'une vue partielle de l'ensemble des postes. Nous avons conservé les 10 postes aux effectifs les plus importants. De multiples appellations pour les postes occupés nous ont été renseignées, nous les avons donc regroupées lorsque ces dernières étaient similaires ou très proches.

Les quatre **filières** de la branche sont : la filière des emplois artistiques, et pour les emplois autres qu'artistiques, la filière administration-production, la filière communication-relations publiques-action culturelle et la filière technique.

Nous étudierons les populations suivantes :

A / les CDI

B / les CDD (dont CDD d'usage)

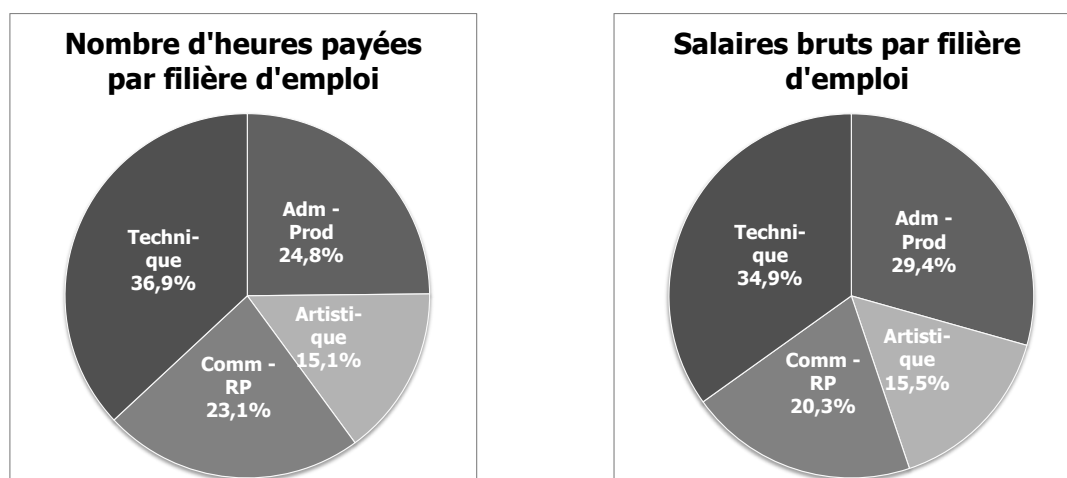
C / Zoom sur les dirigeants

- les dirigeants artistiques
- les dirigeants d'entreprise en CDI

Mais avant d'aller dans ce détail, regardons les caractéristiques principales des salariés de la branche.

★ Caractéristiques principales des salariés

Figure 1 : Caractéristiques principales des salariés par filière d'emploi



Lecture : La filière technique représente 36,9% des heures payées et 34,9% des salaires bruts déclarés dans les structures de notre échantillon.

Tableau 10 : Répartition femmes/hommes par filière d'emploi

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Artistique	41%	59%	42%	58%	40%	60%
Administration - Production	75%	25%	74%	26%	66%	34%
Communication - RP	65%	35%	74%	26%	73%	27%
Technique	25%	75%	20%	80%	17%	83%
TOTAL	44%	56%	49%	51%	46%	54%

Lecture : Dans la filière technique, 25% des salariés sont de femmes. Elles représentent 20% des heures payées et 17% des salaires bruts déclarés.

Tableau 11 : Caractéristiques principales des salariés par type de structure et filière d'emploi

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par filière			
			Artistique	Administration - Production	Communication - RP	Technique
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38	50 758	18%	27%	18%	38%
Centres chorégraphiques nationaux	15	12 757	33%	29%	15%	23%
Scènes nationales	64	59 601	5%	29%	25%	41%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	11	4 022	3%	48%	20%	28%
Scènes conventionnées	23	11 945	7%	31%	26%	37%
Théâtres de ville	6	5 669	3%	29%	27%	40%
Compagnies	156	18 592	47%	26%	6%	21%
Festivals	13	10 257	7%	36%	18%	39%
Autres lieux de production / diffusion	23	16 567	12%	32%	27%	29%
Autres types de structures	8	2 767	17%	42%	22%	20%
TOTAL	357	192 934	15%	29%	20%	35%

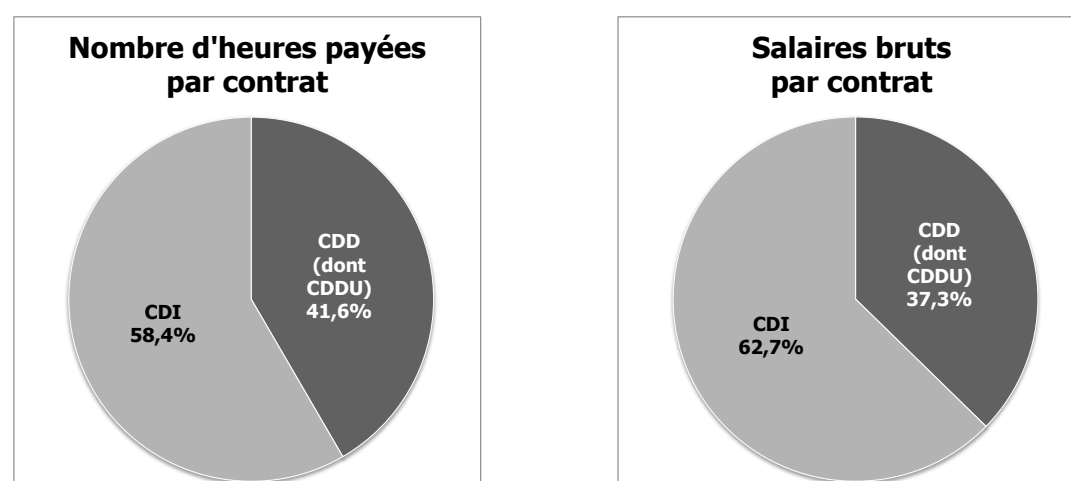
Lecture : Les 23 scènes conventionnées de notre échantillon ont déclaré au total 11 945 k€ de salaires bruts dont 7% concernent des emplois dans la filière artistique, 31% des emplois dans la filière administration-production.

Tableau 12 : Caractéristiques principales des salariés par type de structure et contrat

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par contrat	
			CDI	CDD (dont CDDU)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38	50 758	63%	37%
Centres chorégraphiques nationaux	15	12 757	61%	39%
Scènes nationales	64	59 601	74%	26%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	11	4 022	74%	26%
Scènes conventionnées	23	11 945	73%	27%
Théâtres de ville	6	5 669	69%	31%
Compagnies	156	18 592	24%	76%
Festivals	13	10 257	46%	54%
Autres lieux de production / diffusion	23	16 567	68%	32%
Autres types de structures	8	2 767	69%	31%
TOTAL	357	192 934	63%	37%

Lecture : Les 23 autres lieux de production/diffusion de notre échantillon ont déclaré au total 16 567 k€ de salaires bruts qui se répartissent à 68% pour des CDI et à 32% pour des CDD (dont CDDU).

Figure 2 : Caractéristiques principales des salariés par contrat



Lecture : 58,4% des heures payées et 62,7% des salaires bruts déclarés par les structures de notre échantillon concernent des CDI.

Tableau 13 : Répartition femmes/hommes par contrat et par genre

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CDI	59%	41%	55%	45%	51%	49%
CDD (dont CDDU)	40%	60%	40%	60%	39%	61%
TOTAL	44%	56%	49%	51%	46%	54%

Lecture : Au niveau des CDI déclarés par les structures de notre échantillon, 59% des salariés sont des femmes. Elles représentent dans ces CDI, 55% des heures payées et 51% des salaires bruts déclarés.

Tableau 14 : Caractéristiques principales des salariés par filière et contrat

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	2%	98%	12%	88%	16%	84%
Administration - Production	58%	42%	85%	15%	88%	12%
Communication - RP	35%	65%	78%	22%	79%	21%
Technique	13%	87%	48%	52%	53%	47%
TOTAL	19%	81%	58%	42%	63%	37%

Lecture : Au niveau de la filière technique, 13% des salariés sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 48% des heures payées et 53% des salaires bruts déclarés.

Tableau 15 : Caractéristiques principales des salariés par filière, contrat et par genre

Femmes 

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	2%	98%	11%	89%	15%	85%
Administration - Production	56%	44%	83%	17%	86%	14%
Communication - RP	39%	61%	79%	21%	80%	20%
Technique	10%	90%	38%	62%	40%	60%
TOTAL	25%	75%	66%	34%	69%	31%

Hommes 

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	2%	98%	12%	88%	17%	83%
Administration - Production	61%	39%	89%	11%	92%	8%
Communication - RP	28%	72%	75%	25%	76%	24%
Technique	13%	87%	50%	50%	55%	45%
TOTAL	14%	86%	51%	49%	58%	42%

Lecture : Au niveau des femmes de la filière technique, 10% des salariées sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 38% des heures payées et 40% des salaires bruts déclarés. Pour les hommes, les 13% de CDI représentent dans cette même filière 50% des heures payées et 55% des salaires bruts déclarés.

★ Indicateurs égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes

Le calcul

salaire moyen par etp des femmes / salaire moyen par etp des hommes

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salaire moyen par etp des femmes par rapport au salaire moyen par etp des hommes.

Etp = équivalent temps plein

Tableau 16 : Nombre d'etp et salaire moyen par etp par type de contrat et par catégorie professionnelle

CDI 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Artistes	41	40 397	60	47 718	85%
Cadres	639	40 051	604	48 251	83%
TAM	822	26 848	659	29 682	90%
Employés-ouvriers	382	20 786	181	20 215	103%
TOTAL	1 884	30 394	1 504	36 719	83%

CDD 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Artistes	317	29 641	429	32 202	92%
Cadres	76	38 345	111	39 868	96%
TAM	301	27 696	575	28 363	98%
Employés-ouvriers	248	22 374	275	22 699	99%
TOTAL	942	27 801	1 390	29 341	95%

Lecture : Sur notre échantillon, les femmes artistes en CDD (y compris CDD d'usage) ont un salaire moyen par etp inférieur au salaire moyen par etp des hommes. Il est égal à 0,92 fois le salaire moyen par etp des hommes.

NB : les catégories artistes, cadres, TAM et employés-ouvriers sont définies à partir des groupes de la branche.

Tableau 17 : Nombre d'etp et salaire moyen par etp en fonction du temps de travail – pour les CDI

Artistes 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	0	//	1	s	ns
De plus de 25% à 50%	1	s	6	52 247	ns
De plus de 50% à 80%	4	62 913	5	57 354	110%
De plus de 80% à moins de 100%	0	//	1	s	ns
Temps plein	36	37 839	47	44 600	85%
TOTAL	41	40 397	60	47 718	85%

Cadres 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	1	s	1	s	ns
De plus de 25% à 50%	3	s	5	69 079	ns
De plus de 50% à 80%	26	40 341	5	57 493	70%
De plus de 80% à moins de 100%	17	39 818	9	58 019	69%
Temps plein	592	40 030	585	47 833	84%
TOTAL	639	40 051	604	48 251	83%

TAM 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	2	s	0	//	ns
De plus de 25% à 50%	10	26 043	4	27 338	95%
De plus de 50% à 80%	58	27 586	11	29 763	93%
De plus de 80% à moins de 100%	24	28 414	4	27 907	102%
Temps plein	729	26 710	640	29 706	90%
TOTAL	822	26 848	659	29 682	90%

Employés-ouvriers 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	29	25 764	14	25 284	102%
De plus de 25% à 50%	20	23 598	5	23 532	100%
De plus de 50% à 80%	39	23 637	10	24 045	98%
De plus de 80% à moins de 100%	15	21 345	8	20 979	102%
Temps plein	279	19 645	144	19 295	102%
TOTAL	382	20 786	181	20 215	103%

Lecture : sur notre échantillon, les femmes TAM en temps plein, ont un salaire moyen par etp inférieur au salaire moyen par etp des hommes. Il est égal à 0,90 fois le salaire moyen par etp des hommes.

s : secret statistique

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

// : aucun salarié concerné.

Tableau 18 : Nombre d'etp et salaire moyen par etp en fonction du temps de travail – pour les CDD

Artistes 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	0	//	0	//	//
De plus de 25% à 50%	0	//	0	//	//
De plus de 50% à 80%	1	s	1	s	ns
De plus de 80% à moins de 100%	13	27 648	20	28 103	98%
Temps plein	303	29 729	408	32 400	92%
TOTAL	317	29 641	429	32 202	92%

Cadres 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	0	//	0	//	//
De plus de 25% à 50%	1	s	0	//	ns
De plus de 50% à 80%	1	s	1	s	ns
De plus de 80% à moins de 100%	1	s	6	38 644	ns
Temps plein	72	38 324	103	39 849	96%
TOTAL	76	38 345	111	39 868	96%

TAM 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	3	s	2	s	ns
De plus de 25% à 50%	3	s	2	s	ns
De plus de 50% à 80%	13	26 693	9	20 348	131%
De plus de 80% à moins de 100%	11	31 225	25	28 970	108%
Temps plein	270	27 207	537	28 317	96%
TOTAL	301	27 696	575	28 363	98%

Employés-ouvriers 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	15	22 185	8	22 238	100%
De plus de 25% à 50%	7	23 642	2	s	ns
De plus de 50% à 80%	15	22 051	7	21 623	102%
De plus de 80% à moins de 100%	7	25 350	15	24 657	103%
Temps plein	204	22 270	243	22 618	98%
TOTAL	248	22 374	275	22 699	99%

Lecture : sur notre échantillon, les femmes TAM en temps plein en CDD (y compris CDD d'usage), ont un salaire moyen par etp légèrement inférieur au salaire moyen par etp des hommes. Il est égal à 0,96 fois le salaire moyen par etp des hommes.

s : secret statistique

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

// : aucun salarié concerné.



A / les CDI

A1 - Etat des rémunérations pour les CDI des emplois artistiques

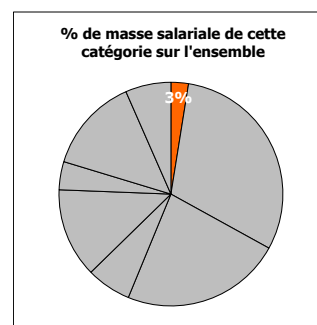


Tableau 19 : Effectifs et salaire brut par genre des CDI des emplois artistiques

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Femmes	48	22,6 €	14,0 €	18,0 €	28,8 €
Hommes	78	26,2 €	14,6 €	22,7 €	33,1 €
Total	126	24,8 €	14,3 €	21,0 €	31,5 €

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Femmes	531	26,2 €	16,4 €	23,0 €	32,6 €
Hommes	837	29,8 €	16,8 €	26,7 €	38,4 €
Total	1 368	28,4 €	16,6 €	25,2 €	35,3 €

Se reporter à la page 19 pour la définition des indicateurs.

Rappels :

1- Les artistes en CDI des établissements relevant de l'IRCANTEC ne sont pas tous présents dans notre échantillon.

2- Comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible pour les artistes (voir page 21).

Tableau 20 : CDI des emplois artistiques par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Centres dramatiques nationaux et régionaux	17	33,3 €	25,0 €	34,5 €	41,8 €
Centres chorégraphiques nationaux	50	17,7 €	12,4 €	14,3 €	17,9 €
Scènes nationales	8	23,1 €	18,5 €	23,9 €	26,6 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	s	s	s	s
Scènes conventionnées	5	33,7 €	28,0 €	28,0 €	30,6 €
Compagnies	32	27,8 €	18,8 €	24,7 €	34,3 €
Festivals	1	s	s	s	s
Autres lieux de production / diffusion	9	39,7 €	25,1 €	37,0 €	45,5 €
Autres types de structures	3	s	s	s	s
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	126	24,8 €	14,3 €	21,0 €	31,5 €

Lecture : Dans les compagnies les 32 artistes en CDI étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 27,8 € pour une médiane de 24,7 €.

s : secret statistique

Tableau 21 : CDI des emplois artistiques par fonction

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Artiste musicien	1	s	s	s	s
Artiste dramatique	2	s	s	s	s
Artiste chorégraphique	38	13,9 €	12,0 €	13,3 €	15,4 €
Artiste lyrique	0				
Artiste lyrique des chœurs	0				
Artiste de cirque	0				
Autres artistes (*)	3	s	s	s	s
Directeur (trice) artistique	48	33,3 €	22,7 €	30,5 €	37,8 €
Metteur (teuse) en scène	9	35,1 €	13,9 €	44,8 €	46,7 €

Lecture : Les 38 artistes chorégraphiques en CDI étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 13,9 € pour une médiane de 13,3 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

Tableau 22 : CDI des emplois artistiques par fonction et genre



Femmes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Artiste musicien	0				
Artiste dramatique	0				
Artiste chorégraphique	19	14,1 €	12,3 €	13,9 €	16,7 €
Artiste lyrique	0				
Artiste lyrique des chœurs	0				
Artiste de cirque	0				
Autres artistes (*)	1	s	s	s	s
Directeur (trice) artistique	16	32,6 €	23,5 €	29,6 €	34,3 €
Metteur (teuse) en scène	2	s	s	s	s

Lecture : Les 19 femmes artistes chorégraphiques en CDI étudiées ont un salaire brut horaire moyen de 14,1 € pour une médiane de 13,9 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

s : secret statistique

Hommes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Artiste musicien	1	s	s	s	s
Artiste dramatique	2	s	s	s	s
Artiste chorégraphique	19	13,8 €	11,8 €	12,7 €	14,3 €
Artiste lyrique	0				
Artiste lyrique des chœurs	0				
Artiste de cirque	0				
Autres artistes (*)	2	s	s	s	s
Directeur (trice) artistique	32	33,6 €	21,7 €	30,5 €	40,9 €
Metteur (teuse) en scène	7	33,4 €	13,2 €	44,8 €	49,6 €

Lecture : Les 19 hommes artistes chorégraphiques en CDI étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 13,8 € pour une médiane de 12,7 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

s : secret statistique

Tableau 23 : CDI des emplois artistiques par fonction et type de structure

		Artiste musicien	Artiste dramatique	Artiste chorégraphique	Artiste lyrique	Artiste lyrique des chœurs	Artiste de cirque	Autres artistes (*)	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène
Centres dramatiques nationaux et régionaux	Effectif		1					1	5	4
	Brut h. moy.		s					s	35,6 €	43,8 €
Centres chorégraphiques nationaux	Effectif			37					6	
	Brut h. moy.			13,9 €					44,2 €	
Scènes nationales	Effectif								3	
	Brut h. moy.								s	
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	Effectif								1	
	Brut h. moy.								s	
Scènes conventionnées	Effectif	1							3	1
	Brut h. moy.	s							s	s
Compagnies	Effectif			1				2	22	4
	Brut h. moy.			s				s	30,1 €	21,4 €
Festivals	Effectif									
	Brut h. moy.									
Autres lieux de production / diffusion	Effectif		1						5	
	Brut h. moy.		s						51,0 €	
Autres types de structures	Effectif								3	
	Brut h. moy.								s	
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	Effectif	1	2	38	0	0	0	3	48	9
	Brut h. moy.	s	s	13,9 €	//	//	//	s	33,3 €	35,1 €

Lecture : Sur les 37 artistes chorégraphiques de centres dramatiques nationaux étudiés, le salaire horaire brut moyen se situe à 13,9 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

s : Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons renseigner le salaire brut horaire moyen en dessous de 3 effectifs.

Tableau 24 : CDI des emplois artistiques par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Moins de 25 ans	2	s	s	s	s
De 25 à 29 ans	19	12,6 €	11,7 €	12,5 €	13,5 €
De 30 à 34 ans	12	15,8 €	13,9 €	14,9 €	17,9 €
De 35 à 39 ans	9	20,9 €	16,4 €	18,0 €	23,5 €
De 40 à 44 ans	15	26,1 €	15,6 €	22,7 €	31,5 €
De 45 à 49 ans	15	26,2 €	18,8 €	26,0 €	33,1 €
De 50 à 54 ans	15	32,8 €	21,0 €	27,7 €	38,5 €
De 55 à 59 ans	16	38,0 €	29,3 €	35,6 €	51,5 €
60 ans et plus	23	31,5 €	22,7 €	30,4 €	34,4 €
TOTAL	126	24,8 €	14,3 €	21,0 €	31,5 €

Lecture : Les 15 artistes en CDI de 45 à 49 ans étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 26,2€ pour une médiane de 26,0€.

Tableau 25 : CDI des emplois artistiques par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Moins de 25 ans	Femmes	1	s	s	s	s
	Hommes	1	s	s	s	s
De 25 à 29 ans	Femmes	7	12,3 €	11,5 €	12,5 €	13,5 €
	Hommes	12	12,7 €	11,8 €	12,5 €	13,4 €
De 30 à 34 ans	Femmes	6	14,7 €	12,8 €	14,6 €	16,9 €
	Hommes	6	17,4 €	14,2 €	17,2 €	21,1 €
De 35 à 39 ans	Femmes	6	20,8 €	17,8 €	18,1 €	23,5 €
	Hommes	3	s	s	s	s
De 40 à 44 ans	Femmes	5	21,2 €	14,3 €	16,8 €	29,0 €
	Hommes	10	29,0 €	20,0 €	24,6 €	36,1 €
De 45 à 49 ans	Femmes	6	26,7 €	14,9 €	18,5 €	44,4 €
	Hommes	9	25,9 €	19,5 €	26,9 €	27,8 €
De 50 à 54 ans	Femmes	7	35,6 €	21,3 €	31,3 €	37,1 €
	Hommes	8	30,0 €	19,1 €	24,7 €	43,7 €
De 55 à 59 ans	Femmes	2	s	s	s	s
	Hommes	14	40,1 €	30,5 €	40,8 €	54,8 €
60 ans et plus	Femmes	8	32,4 €	23,1 €	32,4 €	42,9 €
	Hommes	15	31,0 €	22,6 €	30,2 €	34,3 €
TOTAL		126	24,8 €	14,3 €	21,0 €	31,5 €

Lecture : Les 8 artistes hommes en CDI de 50 à 54 ans étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 30,0 € pour une médiane de 24,7 €.



A2 - Pour les CDI des emplois autres qu'artistes

A2.1 - Etat des rémunérations des CDI cadres

hors artistes

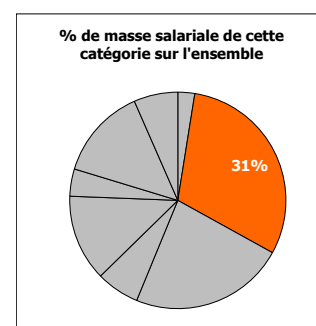


Tableau 26 : Effectifs et salaire brut par genre des CDI cadres hors artistes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	706	23,3 €	17,6 €	20,8 €	25,7 €	26%	31%	43%
Hommes	651	28,0 €	20,3 €	24,9 €	31,6 €	12%	25%	63%
Total	1 357	25,6 €	18,8 €	22,6 €	28,7 €	19%	28%	53%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	2 038	21,5 €	16,1 €	19,3 €	24,2 €	44%	24%	32%
Hommes	1 799	26,3 €	18,2 €	22,5 €	29,5 €	33%	23%	44%
Total	3 837	23,8 €	17,0 €	20,7 €	26,5 €	39%	24%	37%

Se reporter à la page 19 pour la définition des indicateurs.

Tableau 27 : CDI cadres hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	359	26,6 €	20,0 €	24,1 €	30,5 €	11%	22%	67%
Centres chorégraphiques nationaux	92	26,2 €	19,8 €	22,4 €	27,7 €	14%	33%	53%
Scènes nationales	442	25,2 €	18,8 €	22,5 €	28,6 €	15%	32%	53%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	43	23,0 €	17,5 €	21,9 €	26,3 €	37%	29%	35%
Scènes conventionnées	105	25,3 €	17,8 €	20,8 €	25,1 €	29%	42%	30%
Théâtres de ville	40	27,1 €	18,5 €	23,3 €	32,7 €	13%	36%	51%
Compagnies	74	19,8 €	15,5 €	18,0 €	22,5 €	74%	19%	7%
Festivals	64	27,9 €	21,3 €	25,6 €	32,2 €	10%	25%	65%
Autres lieux de production / diffusion	127	26,6 €	18,7 €	23,2 €	32,0 €	15%	23%	62%
Autres types de structures	22	23,6 €	17,2 €	21,2 €	29,2 €	52%	20%	28%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	1 357	25,6 €	18,8 €	22,6 €	28,7 €	19%	28%	53%

Lecture : Sur notre échantillon les scènes conventionnées ont salarié en 2014, 105 cadres en CDI hors artistes. Ces cadres ont un salaire brut horaire moyen de 25,3 € pour un salaire brut horaire médian de 20,8 €. 29% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 28 : CDI cadres hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 1	Femmes	68	35,8 €	28,2 €	33,2 €	39,5 €	22%	28%	50%
	Hommes	122	38,9 €	32,6 €	36,6 €	43,3 €	11%	15%	74%
Groupe 2	Femmes	114	27,3 €	20,0 €	25,1 €	28,2 €	28%	28%	44%
	Hommes	91	28,5 €	24,5 €	28,1 €	30,7 €	9%	16%	75%
Groupe 3	Femmes	127	26,3 €	20,4 €	23,6 €	27,2 €	12%	24%	64%
	Hommes	191	28,2 €	21,9 €	24,9 €	29,3 €	7%	23%	70%
Groupe 4	Femmes	404	19,1 €	16,1 €	18,6 €	21,4 €	30%	35%	35%
	Hommes	255	21,7 €	17,8 €	20,1 €	22,7 €	17%	35%	48%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 357	25,6 €	18,8 €	22,6 €	28,7 €	19%	28%	53%

Lecture : Notre échantillon comprend 404 femmes cadres groupe 4 en CDI. Leur salaire horaire brut moyen est de 19,1 € pour une médiane de 18,6 €. 30% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 29 : CDI cadres hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	1	s	s	s	s	100%
De 25 à 29 ans	40	17,3 €	15,2 €	16,9 €	19,6 €	35% 37% 28%
De 30 à 34 ans	148	18,3 €	15,5 €	17,6 €	20,6 €	36% 35% 29%
De 35 à 39 ans	169	24,3 €	17,8 €	20,6 €	26,4 €	25% 25% 50%
De 40 à 44 ans	221	23,5 €	18,5 €	21,9 €	26,6 €	20% 26% 54%
De 45 à 49 ans	224	26,2 €	19,8 €	22,9 €	28,9 €	14% 32% 54%
De 50 à 54 ans	188	26,8 €	20,3 €	25,1 €	29,8 €	14% 32% 55%
De 55 à 59 ans	225	27,6 €	21,0 €	24,0 €	30,2 €	14% 26% 60%
60 ans et plus	141	34,5 €	24,1 €	30,0 €	38,8 €	9% 19% 72%
TOTAL	1 357	25,6 €	18,8 €	22,6 €	28,7 €	19% 28% 53%

Lecture : Sur les 221 cadres en CDI de 40 à 44 ans, le salaire horaire brut moyen est de 23,5 € et la médiane de 21,9 €. 20% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 30 : CDI cadres hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	1	s	s	s	s	100%
	Hommes	0					
De 25 à 29 ans	Femmes	31	17,0 €	15,2 €	16,3 €	18,8 €	41% 35% 24%
	Hommes	9	18,4 €	17,3 €	19,6 €	20,0 €	11% 44% 44%
De 30 à 34 ans	Femmes	119	17,9 €	15,3 €	17,4 €	20,4 €	42% 32% 27%
	Hommes	29	20,2 €	16,4 €	19,0 €	22,0 €	12% 48% 39%
De 35 à 39 ans	Femmes	112	22,3 €	17,0 €	19,7 €	22,5 €	37% 28% 35%
	Hommes	57	26,8 €	19,2 €	24,1 €	29,5 €	10% 22% 68%
De 40 à 44 ans	Femmes	109	21,6 €	17,3 €	21,2 €	25,6 €	27% 25% 48%
	Hommes	112	25,3 €	19,3 €	22,3 €	30,5 €	13% 28% 59%
De 45 à 49 ans	Femmes	104	27,1 €	19,0 €	22,2 €	28,4 €	17% 35% 48%
	Hommes	120	25,4 €	20,4 €	24,1 €	29,6 €	12% 29% 59%
De 50 à 54 ans	Femmes	92	24,7 €	19,1 €	23,9 €	27,2 €	17% 44% 39%
	Hommes	96	29,0 €	22,8 €	26,7 €	34,3 €	11% 18% 71%
De 55 à 59 ans	Femmes	87	24,1 €	20,2 €	22,8 €	25,9 €	15% 31% 54%
	Hommes	138	29,9 €	21,9 €	25,4 €	33,5 €	13% 23% 64%
60 ans et plus	Femmes	51	34,3 €	24,1 €	29,5 €	41,9 €	10% 16% 75%
	Hommes	90	34,6 €	24,1 €	30,4 €	38,0 €	9% 21% 70%
TOTAL		1 357	25,6 €	18,8 €	22,6 €	28,7 €	19% 28% 53%

Lecture : 109 femmes cadres en CDI âgées entre 40 et 44 ans sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 21,6 € pour une médiane de 21,2 €. 27% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 31 : CDI cadres hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 1	Administration - Production	189	37,7 €	30,6 €	35,6 €	42,6 €	15%	20%	65%
Groupe 2	Administration - Production	189	27,9 €	21,9 €	26,1 €	30,1 €	20%	22%	58%
Groupe 3	Administration - Production	117	26,7 €	20,3 €	23,8 €	27,3 €	13%	21%	67%
	Communication - RP	57	27,6 €	19,8 €	23,1 €	26,8 €	8%	36%	56%
	Technique	145	28,1 €	22,3 €	25,3 €	29,4 €	7%	21%	73%
Groupe 4	Administration - Production	263	20,8 €	16,8 €	19,2 €	22,0 €	28%	31%	41%
	Communication - RP	233	18,5 €	16,1 €	18,3 €	20,4 €	29%	40%	30%
	Technique	167	21,2 €	18,2 €	20,3 €	22,8 €	14%	35%	51%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 357	25,6 €	18,8 €	22,6 €	28,7 €	19%	28%	53%

Lecture : 117 cadres en CDI de groupe 3 dans la filière administration - production sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 26,7 € pour une médiane de 23,8 €. 13% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 32 : CDI cadres hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 1	Administration - Production	68	35,8 €	28,2 €	33,2 €	39,5 €	22%	28%	50%
Groupe 2	Administration - Production	110	27,3 €	20,2 €	25,1 €	28,2 €	28%	28%	44%
Groupe 3	Administration - Production	80	26,0 €	20,3 €	23,3 €	26,1 €	15%	21%	64%
	Communication - RP	35	26,1 €	20,7 €	24,0 €	27,2 €	5%	33%	62%
	Technique	12	28,6 €	22,4 €	27,3 €	29,7 €	7%	14%	79%
Groupe 4	Administration - Production	218	19,9 €	16,7 €	19,0 €	21,9 €	30%	30%	40%
	Communication - RP	175	18,2 €	15,8 €	18,1 €	20,2 €	31%	40%	29%
	Technique	13	18,4 €	15,2 €	18,6 €	21,5 €	33%	47%	20%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		706	23,3 €	17,6 €	20,8 €	25,7 €	26%	31%	43%

Lecture : 80 femmes cadres en CDI de groupe 3 dans la filière administration - production sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 26,0 € pour une médiane de 23,3 €. 15% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 1	Administration - Production	121	38,8 €	32,5 €	36,5 €	43,2 €	11%	16%	74%
Groupe 2	Administration - Production	79	28,7 €	24,6 €	28,4 €	31,0 €	9%	14%	78%
Groupe 3	Administration - Production	37	28,0 €	21,7 €	25,1 €	30,0 €	7%	20%	73%
	Communication - RP	22	29,6 €	19,0 €	22,5 €	25,5 €	11%	41%	48%
	Technique	133	28,1 €	22,3 €	25,1 €	29,4 €	7%	21%	72%
Groupe 4	Administration - Production	45	25,1 €	17,5 €	20,1 €	23,6 €	20%	33%	47%
	Communication - RP	58	19,5 €	16,6 €	18,9 €	20,8 €	26%	40%	34%
	Technique	154	21,5 €	18,4 €	20,5 €	22,9 €	13%	34%	53%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		651	28,0 €	20,3 €	24,9 €	31,6 €	12%	25%	63%

Lecture : 37 hommes cadres en CDI de groupe 3 dans la filière administration - production sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 28,0 € pour une médiane de 25,1 €. Aucun d'entre eux n'a un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 33 : CDI cadres hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme cadres hors artistes en CDI.

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Directeur (trice)	188	37,3 €	30,5 €	35,6 €	42,1 €	13%	18%	70%
Administrateur (trice)	182	29,1 €	20,7 €	25,7 €	30,1 €	21%	22%	57%
Directeur (trice) technique	155	28,3 €	22,6 €	25,4 €	29,6 €	7%	20%	73%
Régisseur (euse) général(e)	142	21,3 €	18,2 €	20,5 €	22,8 €	14%	37%	49%
Responsable de l'action culturelle	117	19,3 €	15,7 €	18,1 €	20,5 €	32%	40%	28%
Secrétaire général(e)	77	25,9 €	21,3 €	24,6 €	27,0 €	11%	29%	61%
Chef-comptable	77	21,5 €	18,5 €	21,0 €	23,4 €	17%	31%	52%
Administrateur (trice) de production / de diffusion	58	18,1 €	15,5 €	17,8 €	20,6 €	41%	24%	35%
Collaborateur (trice) de direction	57	19,4 €	15,8 €	18,2 €	21,7 €	41%	32%	26%
Responsable du secteur de l'information	56	19,2 €	16,5 €	19,0 €	20,6 €	17%	47%	37%

Lecture : Notre échantillon comprend 188 directeurs (trices) en CDI. Leur salaire horaire brut moyen est de 37,3 € pour une médiane de 35,6 €. 13% d'entre eux (elles) ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.



A2.2 - Etat des rémunérations des CDI TAM hors artistes

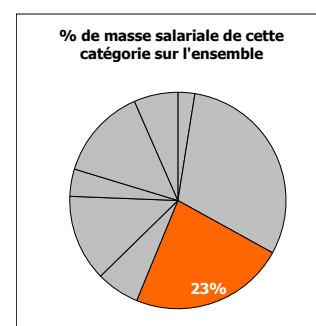


Tableau 34 : Effectifs et salaire brut par genre des CDI TAM hors artistes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	976	15,5 €	13,1 €	14,7 €	16,8 €	23%	40%	37%
Hommes	728	17,0 €	13,7 €	15,9 €	18,4 €	15%	30%	54%
Total	1 704	16,1 €	13,4 €	15,2 €	17,5 €	20%	36%	44%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	3 082	15,7 €	12,0 €	13,9 €	16,7 €	39%	29%	32%
Hommes	2 067	16,0 €	12,5 €	14,6 €	17,8 €	33%	26%	41%
Total	5 149	15,8 €	12,1 €	14,2 €	17,2 €	36%	28%	36%

Se reporter à la page 19 pour la définition des indicateurs.

Tableau 35 : CDI TAM hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	423	16,6 €	13,8 €	16,3 €	18,7 €	10%	31%	59%
Centres chorégraphiques nationaux	75	18,2 €	14,6 €	16,7 €	18,5 €	8%	34%	57%
Scènes nationales	689	16,3 €	13,5 €	15,1 €	17,3 €	17%	42%	41%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	44	14,3 €	12,2 €	14,1 €	16,2 €	29%	47%	24%
Scènes conventionnées	138	14,4 €	12,8 €	13,9 €	15,6 €	45%	33%	22%
Théâtres de ville	63	17,0 €	13,8 €	15,3 €	17,2 €	14%	34%	51%
Compagnies	84	15,5 €	11,8 €	13,4 €	15,8 €	48%	24%	28%
Festivals	33	16,2 €	14,7 €	15,9 €	17,8 €	8%	31%	62%
Autres lieux de production / diffusion	123	15,8 €	13,4 €	15,4 €	17,8 €	18%	32%	50%
Autres types de structures	34	14,3 €	12,1 €	13,6 €	15,8 €	40%	36%	24%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	1 704	16,1 €	13,4 €	15,2 €	17,5 €	20%	36%	44%

Lecture : Sur notre échantillon 2014, les scènes conventionnées ont salarié 138 techniciens et agents de maîtrise en CDI hors artistes. Ils ont un salaire brut horaire moyen de 14,4 € pour une médiane de 13,9 €. 45% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 36 : CDI TAM hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Femmes	395	16,1 €	13,9 €	15,6 €	17,4 €	25%	41%	34%
	Hommes	220	17,5 €	15,2 €	17,3 €	19,2 €	17%	31%	52%
Groupe 6	Femmes	469	15,3 €	12,6 €	14,0 €	15,9 €	20%	40%	40%
	Hommes	408	16,8 €	13,7 €	15,8 €	18,5 €	12%	28%	60%
Groupe 7	Femmes	116	14,4 €	12,6 €	14,0 €	15,8 €	23%	39%	39%
	Hommes	104	16,3 €	12,4 €	14,2 €	16,0 €	23%	38%	39%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 704	16,1 €	13,4 €	15,2 €	17,5 €	20%	36%	44%

Lecture : 469 femmes groupe 6 en CDI ont été étudiées dans notre échantillon. 17% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel. Leur salaire brut horaire moyen s'élève à 17,5 € pour une médiane à 17,3 €.

Tableau 37 : CDI TAM hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	39	12,1 €	10,8 €	12,1 €	12,9 €	38%	40%	21%
De 25 à 29 ans	235	14,0 €	11,9 €	13,2 €	14,6 €	25%	44%	31%
De 30 à 34 ans	305	14,7 €	12,9 €	14,1 €	15,8 €	22%	41%	37%
De 35 à 39 ans	224	15,7 €	13,5 €	14,9 €	16,6 €	22%	36%	42%
De 40 à 44 ans	228	16,2 €	13,8 €	15,5 €	17,5 €	17%	36%	47%
De 45 à 49 ans	254	16,5 €	14,2 €	16,3 €	18,3 €	20%	25%	55%
De 50 à 54 ans	216	18,0 €	14,6 €	16,9 €	19,0 €	13%	34%	52%
De 55 à 59 ans	143	19,0 €	15,7 €	17,4 €	19,3 €	11%	38%	51%
60 ans et plus	60	21,7 €	16,1 €	19,3 €	24,0 €	10%	28%	62%
TOTAL	1 704	16,1 €	13,4 €	15,2 €	17,5 €	20%	36%	44%

Lecture : Les TAM en CDI de 35-39 ans ont un salaire brut horaire moyen de 15,7 € en 2014 pour une médiane de 14,9 €. Au nombre de 224, 22% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 38 : CDI TAM hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	Femmes	28	11,8 €	10,8 €	12,1 €	12,9 €	39%	42%	19%
	Hommes	11	12,8 €	10,9 €	12,1 €	14,0 €	36%	36%	27%
De 25 à 29 ans	Femmes	168	14,1 €	11,9 €	13,2 €	14,6 €	24%	47%	29%
	Hommes	67	13,7 €	11,7 €	13,0 €	14,6 €	29%	37%	35%
De 30 à 34 ans	Femmes	219	14,7 €	12,8 €	14,0 €	15,7 €	25%	40%	36%
	Hommes	86	14,6 €	13,1 €	14,2 €	16,0 €	14%	46%	40%
De 35 à 39 ans	Femmes	139	15,8 €	13,4 €	14,9 €	16,6 €	28%	35%	37%
	Hommes	85	15,7 €	13,7 €	14,9 €	16,5 €	12%	37%	51%
De 40 à 44 ans	Femmes	103	15,6 €	13,6 €	15,1 €	17,4 €	21%	41%	39%
	Hommes	125	16,7 €	14,2 €	15,7 €	17,7 €	13%	33%	54%
De 45 à 49 ans	Femmes	125	16,0 €	14,0 €	15,4 €	17,2 €	19%	36%	45%
	Hommes	129	16,9 €	14,3 €	16,9 €	18,8 €	22%	15%	64%
De 50 à 54 ans	Femmes	101	16,3 €	14,1 €	16,1 €	18,2 €	16%	43%	41%
	Hommes	115	19,4 €	15,7 €	17,6 €	19,7 €	11%	27%	62%
De 55 à 59 ans	Femmes	69	19,5 €	14,7 €	16,7 €	18,2 €	16%	45%	39%
	Hommes	74	18,5 €	16,3 €	18,2 €	20,4 €	6%	31%	63%
60 ans et plus	Femmes	24	19,7 €	16,0 €	18,8 €	22,1 €	12%	27%	62%
	Hommes	36	22,8 €	16,1 €	20,3 €	25,0 €	9%	28%	63%
TOTAL		1 704	16,1 €	13,4 €	15,2 €	17,5 €	20%	36%	44%

Lecture : Dans notre échantillon, nous pouvons compter 139 femmes âgées entre 35 et 39 ans CDI TAM hors artistes. Leur salaire brut horaire moyen est de 15,8 € en 2014 pour une médiane de 14,9 €. 28% d'entre elles ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 39 : CDI TAM hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	266	16,3 €	14,1 €	16,2 €	18,1 €	22%	40%	38%
	Communication - RP	187	16,1 €	13,8 €	15,1 €	16,9 €	28%	40%	32%
	Technique	163	17,7 €	15,5 €	17,5 €	19,8 €	16%	30%	54%
Groupe 6	Administration - Production	117	15,0 €	12,8 €	14,3 €	15,8 €	17%	43%	40%
	Communication - RP	457	15,2 €	12,6 €	13,8 €	15,7 €	21%	40%	39%
	Technique	305	17,7 €	14,6 €	16,8 €	19,0 €	10%	23%	67%
Groupe 7	Administration - Production	79	14,2 €	12,5 €	13,7 €	15,5 €	24%	42%	35%
	Communication - RP	38	14,6 €	12,2 €	14,2 €	16,8 €	18%	45%	38%
	Technique	105	16,4 €	12,6 €	14,3 €	15,9 €	24%	34%	42%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 704	16,1 €	13,4 €	15,2 €	17,5 €	20%	36%	44%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 457 CDI de groupe 6 dans la filière communication - RP. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 15,2 € pour une médiane de 13,8 €. 21% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 40 : CDI TAM hors artistes par filière d'emploi et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	227	16,0 €	14,0 €	15,9 €	17,8 €	24%	41%	35%
	Communication - RP	153	16,1 €	13,8 €	15,0 €	16,9 €	28%	42%	30%
	Technique	16	17,3 €	15,3 €	16,2 €	19,7 €	12%	35%	53%
Groupe 6	Administration - Production	102	15,1 €	13,0 €	14,4 €	16,1 €	16%	43%	42%
	Communication - RP	341	15,3 €	12,4 €	13,8 €	15,7 €	23%	40%	37%
	Technique	27	16,3 €	13,9 €	15,7 €	18,9 €	9%	27%	64%
Groupe 7	Administration - Production	69	14,1 €	12,5 €	13,7 €	15,5 €	27%	40%	33%
	Communication - RP	34	14,7 €	12,4 €	14,3 €	16,8 €	17%	43%	40%
	Technique	14	14,9 €	13,6 €	14,4 €	15,8 €	14%	21%	64%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		976	15,5 €	13,1 €	14,7 €	16,8 €	23%	40%	37%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 341 femmes en CDI de groupe 6 dans la filière communication - RP. Ces dernières ont un salaire brut horaire moyen de 15,3 € pour une médiane de 13,8 €. 23% de ces salariées ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	39	18,2 €	14,5 €	17,1 €	18,7 €	9%	37%	53%
	Communication - RP	34	15,8 €	13,7 €	15,4 €	17,3 €	28%	33%	40%
	Technique	147	17,7 €	15,7 €	17,7 €	19,8 €	16%	29%	54%
Groupe 6	Administration - Production	15	14,7 €	12,5 €	13,5 €	14,6 €	28%	44%	28%
	Communication - RP	116	14,8 €	12,8 €	14,1 €	16,0 €	16%	38%	46%
	Technique	278	17,8 €	14,7 €	16,8 €	19,0 €	10%	22%	68%
Groupe 7	Administration - Production	10	14,3 €	12,1 €	13,9 €	16,4 €	55%		45%
	Communication - RP	4	13,9 €	11,5 €	12,2 €	16,7 €	20%	60%	20%
	Technique	91	16,6 €	12,5 €	14,3 €	15,9 €	25%	36%	40%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		728	17,0 €	13,7 €	15,9 €	18,4 €	15%	30%	54%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 116 hommes en CDI de groupe 6 dans la filière communication - RP. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 14,8 € pour une médiane de 14,1 €. 16% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 41 : CDI TAM hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme TAM hors artistes en CDI.

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Attaché(e) aux relations avec le public	277	14,6 €	12,3 €	13,9 €	16,1 €	21%	42%	37%
Attaché(e) à l'accueil	132	14,3 €	12,4 €	13,9 €	16,2 €	29%	37%	34%
Régisseur (euse) lumière	121	17,4 €	15,4 €	17,0 €	18,8 €	9%	19%	72%
Régisseur (euse) de scène, de plateau	119	17,8 €	14,6 €	17,2 €	19,3 €	10%	21%	69%
Chargé(e) du secteur des relations avec le public	110	16,4 €	13,5 €	14,6 €	16,5 €	25%	47%	29%
Attaché(e) (production, administration)	99	15,4 €	12,8 €	14,4 €	16,4 €	17%	46%	37%
Comptable	94	14,8 €	13,0 €	14,6 €	16,5 €	21%	41%	38%
Régisseur (euse) principal ou de site	83	17,6 €	15,3 €	17,5 €	19,9 €	21%	32%	47%
Chargé(e) de production / diffusion	80	16,4 €	13,5 €	15,6 €	18,2 €	26%	26%	49%
Régisseur (euse) son	75	17,5 €	14,1 €	16,6 €	18,5 €	12%	32%	56%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 121 régisseurs (euses) lumière en CDI. Ces derniers (ères) ont un salaire brut horaire moyen de 17,4 € pour une médiane de 17,0 €. 9% d'entre eux (elles) ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.



A2.3 - Etat des rémunérations des CDI employés-ouvriers hors artistes

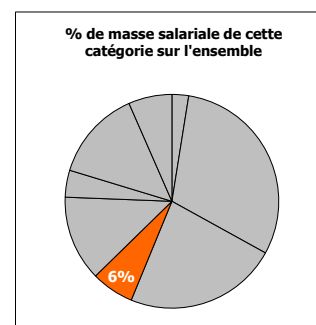


Tableau 42 : Effectifs et salaire brut par genre des CDI employés-ouvriers hors artistes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	928	13,7 €	11,5 €	12,3 €	14,2 €	15%	50%	34%
Hommes	417	13,0 €	11,5 €	12,3 €	13,8 €	12%	53%	35%
Total	1 345	13,5 €	11,5 €	12,3 €	14,0 €	14%	51%	35%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	2 151	13,2 €	11,0 €	12,0 €	14,0 €	30%	41%	30%
Hommes	1 070	13,2 €	11,2 €	12,2 €	14,0 €	24%	44%	32%
Total	3 221	13,2 €	11,1 €	12,1 €	14,0 €	28%	42%	30%

Se reporter à la page 19 pour la définition des indicateurs.

Tableau 43 : CDI employés-ouvriers hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	309	13,4 €	11,5 €	12,3 €	13,8 €	12%	54%	34%
Centres chorégraphiques nationaux	19	13,4 €	12,1 €	13,8 €	14,5 €	28%	31%	41%
Scènes nationales	652	13,3 €	11,5 €	12,4 €	14,1 €	13%	50%	36%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	10	11,6 €	10,0 €	11,3 €	13,3 €	55%	27%	
Scènes conventionnées	126	12,2 €	11,0 €	11,6 €	12,7 €	18%	62%	20%
Théâtres de ville	45	13,3 €	11,8 €	12,6 €	13,5 €	12%	47%	41%
Compagnies	25	16,8 €	10,9 €	12,2 €	17,1 €	26%	31%	43%
Festivals	16	12,5 €	10,5 €	12,2 €	13,9 €	47%	35%	18%
Autres lieux de production / diffusion	139	14,7 €	11,6 €	12,2 €	14,8 €	11%	53%	37%
Autres types de structures	6	17,1 €	13,3 €	14,8 €	21,5 €	38%	63%	
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	1 345	13,5 €	11,5 €	12,3 €	14,0 €	14%	51%	35%

Lecture : Nous pouvons étudier 45 employés-ouvriers en CDI hors artistes déclarés par des théâtres de ville. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 13,3 € pour une médiane de 12,6 €. 12% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 44 : CDI employés-ouvriers hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Femmes	190	16,4 €	12,2 €	13,8 €	15,6 €	24%	38%	38%
	Hommes	48	13,8 €	11,8 €	13,4 €	14,5 €	27%	38%	36%
Groupe 9	Femmes	741	13,0 €	11,5 €	12,1 €	13,6 €	13%	53%	33%
	Hommes	371	12,9 €	11,5 €	12,2 €	13,7 €	10%	55%	35%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 345	13,5 €	11,5 €	12,3 €	14,0 €	14%	51%	35%

Lecture : 741 femmes en CDI relevant du groupe 9 ont été identifiées dans notre échantillon. 13% ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel. Leur salaire brut horaire moyen s'élève à 13,0 € pour une médiane à 12,1 €.

Tableau 45 : CDI employés-ouvriers hors artistes par classes d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	506	12,3 €	11,3 €	11,9 €	13,1 €	3% 65% 33%
De 25 à 29 ans	212	12,9 €	11,5 €	12,1 €	13,5 €	10% 52% 38%
De 30 à 34 ans	129	13,6 €	11,5 €	12,5 €	14,3 €	12% 52% 35%
De 35 à 39 ans	75	14,5 €	11,5 €	13,0 €	15,1 €	21% 36% 42%
De 40 à 44 ans	90	13,1 €	11,7 €	12,7 €	14,5 €	29% 36% 36%
De 45 à 49 ans	107	14,1 €	11,8 €	13,1 €	15,0 €	28% 41% 31%
De 50 à 54 ans	94	14,2 €	11,9 €	12,9 €	15,0 €	31% 38% 31%
De 55 à 59 ans	80	15,2 €	11,8 €	13,5 €	15,2 €	32% 43% 26%
60 ans et plus	52	19,7 €	12,6 €	14,8 €	17,9 €	23% 27% 50%
TOTAL	1 345	13,5 €	11,5 €	12,3 €	14,0 €	14% 51% 35%

Lecture : Le salaire brut horaire moyen des 35-39 ans est de 14,5 € et la médiane de 13,0 €. 21% de ces 75 employés-ouvriers ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 46 : CDI employés-ouvriers hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	339	12,3 €	11,3 €	11,8 €	13,0 €	2% 66% 32%
	Hommes	167	12,3 €	11,4 €	12,0 €	13,2 €	4% 62% 34%
De 25 à 29 ans	Femmes	143	13,0 €	11,5 €	12,1 €	13,5 €	9% 53% 38%
	Hommes	69	12,8 €	11,6 €	12,2 €	13,5 €	11% 51% 39%
De 30 à 34 ans	Femmes	81	14,0 €	11,5 €	12,7 €	14,5 €	13% 49% 38%
	Hommes	48	12,8 €	11,5 €	12,2 €	13,4 €	11% 58% 31%
De 35 à 39 ans	Femmes	42	15,4 €	11,5 €	13,2 €	15,6 €	21% 33% 47%
	Hommes	33	13,1 €	11,4 €	12,3 €	14,5 €	22% 41% 37%
De 40 à 44 ans	Femmes	70	13,0 €	11,5 €	12,6 €	14,5 €	30% 37% 33%
	Hommes	20	13,5 €	12,0 €	13,3 €	15,0 €	23% 32% 45%
De 45 à 49 ans	Femmes	82	14,2 €	11,8 €	13,0 €	15,1 €	31% 38% 31%
	Hommes	25	13,7 €	12,0 €	13,2 €	13,8 €	17% 52% 31%
De 50 à 54 ans	Femmes	71	13,9 €	11,7 €	12,9 €	14,9 €	32% 38% 30%
	Hommes	23	15,3 €	12,0 €	13,4 €	15,4 €	31% 38% 31%
De 55 à 59 ans	Femmes	60	15,6 €	11,7 €	13,6 €	15,2 €	34% 42% 24%
	Hommes	20	13,9 €	12,6 €	13,4 €	15,9 €	26% 43% 30%
60 ans et plus	Femmes	40	20,8 €	12,5 €	15,1 €	18,3 €	27% 25% 47%
	Hommes	12	15,9 €	13,3 €	14,4 €	16,9 €	7% 33% 60%
TOTAL		1 345	13,5 €	11,5 €	12,3 €	14,0 €	14% 51% 35%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 23 hommes de 50 à 54 ans. Leur salaire brut horaire moyen est de 15,3 € pour une médiane de 13,4 €. 31% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 47 : CDI employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	84	17,0 €	12,2 €	13,7 €	15,4 €	27%	36%	37%
	Communication - RP	114	14,6 €	11,8 €	13,2 €	14,5 €	25%	40%	35%
	Technique	41	16,9 €	13,4 €	14,9 €	19,8 €	18%	35%	47%
Groupe 9	Administration - Production	101	14,5 €	11,7 €	13,3 €	16,1 €	17%	32%	51%
	Communication - RP	828	12,6 €	11,5 €	12,0 €	13,3 €	7%	59%	34%
	Technique	186	13,5 €	11,4 €	12,6 €	14,2 €	32%	43%	25%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 345	13,5 €	11,5 €	12,3 €	14,0 €	14%	51%	35%

Lecture : Dans notre échantillon, nous identifions 101 employés-ouvriers en CDI de groupe 9 dans la filière administration - production. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 14,5 € pour une médiane de 13,3 €. 17% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 48 : CDI employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	77	17,3 €	12,3 €	13,7 €	15,5 €	27%	37%	36%
	Communication - RP	90	14,9 €	12,0 €	13,2 €	14,9 €	23%	42%	35%
	Technique	24	18,2 €	13,8 €	16,3 €	23,3 €	15%	29%	56%
Groupe 9	Administration - Production	77	14,6 €	11,9 €	13,8 €	16,5 €	16%	28%	56%
	Communication - RP	553	12,7 €	11,5 €	12,0 €	13,3 €	6%	60%	34%
	Technique	114	13,1 €	11,0 €	12,1 €	13,5 €	42%	42%	16%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		928	13,7 €	11,5 €	12,3 €	14,2 €	15%	50%	34%

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	7	13,6 €	12,0 €	13,6 €	14,9 €	25%	25%	50%
	Communication - RP	24	13,6 €	11,6 €	12,7 €	14,4 €	29%	35%	35%
	Technique	17	14,2 €	12,9 €	14,1 €	15,2 €	24%	47%	29%
Groupe 9	Administration - Production	24	14,2 €	11,1 €	12,3 €	14,4 €	22%	48%	30%
	Communication - RP	275	12,5 €	11,4 €	12,0 €	13,3 €	8%	58%	35%
	Technique	72	14,1 €	12,3 €	13,3 €	15,0 €	15%	47%	39%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		417	13,0 €	11,5 €	12,3 €	13,8 €	12%	53%	35%

Lecture : Dans notre échantillon, nous identifions 24 hommes employés-ouvriers en CDI de groupe 9 dans la filière administration - production. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 14,2 € pour une médiane de 12,3 €. 22% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 49 : CDI employés-ouvriers hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme employés-ouvriers hors artistes en CDI.

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Hôte (esse) d'accueil	380	12,5 €	11,3 €	11,9 €	13,1 €	10%	63%	27%
Contrôleur (euse)	212	12,7 €	11,5 €	12,1 €	13,3 €	4%	60%	36%
Hôte (esse) de salle	205	13,0 €	11,6 €	12,2 €	13,8 €	3%	52%	45%
Employé(e) de nettoyage	127	13,4 €	11,1 €	12,3 €	13,8 €	38%	45%	17%
Caissier (ère) - hôte (esse) d'accueil	75	13,4 €	11,4 €	12,9 €	14,5 €	23%	50%	27%
Employé(e) de bar	52	12,9 €	11,6 €	12,6 €	14,4 €	17%	38%	44%
Secrétaire	45	15,4 €	12,4 €	14,3 €	15,7 €	17%	40%	42%
Standardiste	41	14,7 €	11,4 €	12,7 €	15,3 €	30%	35%	35%
Caissier (ère)	37	13,4 €	12,0 €	13,0 €	14,8 €	18%	41%	41%
Employé(e) de bureau	35	14,6 €	11,6 €	15,1 €	17,1 €	15%	28%	57%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 205 hôtes (esses) de salle en CDI. Ces derniers (ères) ont un salaire brut horaire moyen de 13,0 € pour une médiane de 12,2 €. 3% des hôtes (esses) de salle ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.



B / les CDD (dont CDD d'usage)

B1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) des emplois artistiques

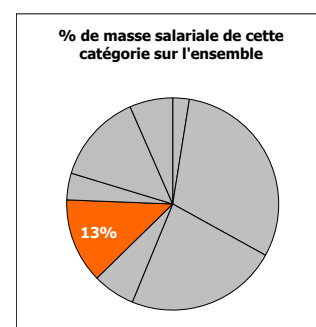


Tableau 50 : Effectifs et salaire brut par genre des CDD (dont CDDU) des emplois artistiques

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Femmes	2 956	17,5 €	11,1 €	15,0 €	20,0 €
Hommes	4 253	19,2 €	11,6 €	16,3 €	22,5 €
Total	7 209	18,4 €	11,3 €	15,6 €	21,7 €

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Femmes	15 515	18,0 €	10,8 €	14,4 €	19,9 €
Hommes	27 472	19,5 €	11,2 €	15,0 €	21,2 €
Total	42 987	18,9 €	11,0 €	15,0 €	20,6 €

Se reporter à la page 19 pour la définition des indicateurs.

Rappels :

1. Comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible pour les artistes (voir page 21).
2. Nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 6).

Tableau 51 : CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Centres dramatiques nationaux et régionaux	1 888	16,8 €	11,3 €	15,0 €	20,0 €
Centres chorégraphiques nationaux	587	20,5 €	13,7 €	16,6 €	23,4 €
Scènes nationales	1 739	21,2 €	11,1 €	16,8 €	25,1 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	90	26,4 €	13,8 €	20,0 €	42,0 €
Scènes conventionnées	311	19,9 €	12,3 €	17,5 €	22,5 €
Théâtres de ville	139	23,0 €	10,0 €	14,5 €	23,3 €
Compagnies	2 162	17,9 €	11,3 €	15,6 €	21,1 €
Festivals	550	22,8 €	11,3 €	16,7 €	23,8 €
Autres lieux de production / diffusion	440	17,1 €	10,0 €	12,1 €	21,2 €
Autres types de structures	284	17,4 €	11,3 €	14,3 €	21,1 €
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	7 209	18,4 €	11,3 €	15,6 €	21,7 €

Lecture : Les 311 artistes en CDD ou CDDU identifiés dans les scènes conventionnées ont un salaire brut horaire moyen de 19,9 € pour une médiane de 17,5 €.

Tableau 52 : CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction et genre



	Femmes					Hommes				
	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Artiste musicien	408	22,0 €	12,4 €	16,7 €	24,3 €	1 631	20,9 €	11,5 €	16,6 €	24,4 €
Artiste dramatique	1 396	15,8 €	10,6 €	14,3 €	18,8 €	1 560	17,0 €	10,9 €	15,1 €	20,5 €
Artiste chorégraphique	583	19,8 €	12,5 €	15,8 €	22,5 €	539	19,3 €	12,9 €	16,4 €	22,5 €
Artiste lyrique	54	24,5 €	14,1 €	18,0 €	27,5 €	54	27,4 €	16,1 €	23,2 €	31,9 €
Artiste lyrique des chœurs	24	14,7 €	10,6 €	17,0 €	17,0 €	16	15,7 €	17,0 €	17,0 €	17,0 €
Artiste de cirque	22	22,6 €	13,8 €	17,0 €	20,0 €	31	19,3 €	13,7 €	17,0 €	23,8 €
Autres artistes (*)	140	21,5 €	11,7 €	14,5 €	26,5 €	136	26,0 €	11,8 €	17,7 €	35,0 €
Directeur (trice) artistique	0					3	s	s	s	s
Metteur (teuse) en scène	448	16,7 €	9,8 €	14,1 €	20,0 €	466	19,9 €	12,5 €	16,7 €	24,9 €

Lecture : Nous dénombrons dans notre échantillon 448 metteuses en scène et 466 metteurs en scène en CDD ou CDDU. Le salaire brut horaire moyen des metteuses en scènes est de 16,7 € pour une médiane de 14,1 €. Pour les hommes, la moyenne est de 19,9 € et la médiane de 16,7 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

Tableau 53 : CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction et type de structure

		Artiste musicien	Artiste dramatique	Artiste chorégraphique	Artiste lyrique	Artiste lyrique des chœurs	Artiste de cirque	Autres artistes ⁽¹⁾	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Autres fonctions ⁽²⁾	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	Effectif	192	1 231	48	14	3	10	45	-	404	147	1 888
	% MSA	6%	72%	1%	0,5%	0,01%	0,3%	1%	0%	13%	7%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	Effectif	69	15	485	2	-	-	4	1	3	19	587
	% MSA	5%	1%	90%	1%	0%	0%	0,1%	0,5%	0,02%	3%	100%
Scènes nationales	Effectif	733	518	167	31	2	13	106	-	176	59	1 739
	% MSA	18%	46%	7%	3%	0,03%	0,5%	3%	0%	17%	5%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	Effectif	19	6	33	-	-	9	-	-	22	1	90
	% MSA	20%	3%	49%	0%	0%	12%	0%	0%	12%	3%	100%
Scènes conventionnées	Effectif	128	111	19	10	-	2	11	-	27	12	311
	% MSA	16%	61%	3%	5%	0%	1%	1%	0%	8%	5%	100%
Théâtres de ville	Effectif	53	22	32	2	-	-	4	-	13	13	139
	% MSA	10%	35%	9%	1%	0%	0%	2%	0%	29%	13%	100%
Compagnies	Effectif	284	1 138	386	16	27	19	54	2	309	128	2 162
	% MSA	7%	47%	15%	0,3%	0,3%	1%	1%	0,2%	22%	7%	100%
Festivals	Effectif	360	120	32	-	-	-	20	-	2	22	550
	% MSA	38%	45%	3%	0%	0%	0%	3%	0%	2%	9%	100%
Autres lieux de production / diffusion	Effectif	120	163	55	36	8	3	16	-	32	24	440
	% MSA	24%	42%	4%	11%	1%	0,1%	2%	0%	8%	7%	100%
Autres types de structures	Effectif	238	27	3	1	-	-	16	-	3	4	284
	% MSA	89%	4%	1%	0,3%	0%	0%	3%	0%	1%	2%	100%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	Effectif	2 039	2 956	1 122	108	40	53	276	3	914	413	7 209
	% MSA	10%	49%	16%	1%	0,1%	1%	1%	0,1%	14%	6%	100%

Lecture : Les festivals de notre échantillon ont salarié 360 artistes musiciens en CDD ou CDDU en 2014. Les artistes musiciens représentent 38% de l'ensemble de la masse salariale des artistes des festivals.

⁽¹⁾ Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.

⁽²⁾ Les autres fonctions englobent notamment les chefs de chœur, les chefs de chant, les chefs d'orchestre, les maîtres de ballet ...

MSA = masse salariale artistique

Tableau 54 : CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Moins de 25 ans	573	12,6 €	9,6 €	11,0 €	14,4 €
De 25 à 29 ans	979	15,3 €	9,9 €	13,1 €	17,4 €
De 30 à 34 ans	1 217	17,5 €	11,3 €	15,2 €	20,6 €
De 35 à 39 ans	1 176	18,2 €	11,9 €	15,8 €	21,5 €
De 40 à 44 ans	1 029	18,9 €	12,5 €	16,3 €	22,3 €
De 45 à 49 ans	741	20,0 €	12,5 €	17,7 €	24,4 €
De 50 à 54 ans	620	21,3 €	12,8 €	17,5 €	25,0 €
De 55 à 59 ans	420	22,4 €	13,1 €	18,8 €	26,4 €
60 ans et plus	454	21,3 €	12,0 €	17,0 €	25,0 €
TOTAL	7 209	18,4 €	11,3 €	15,6 €	21,7 €

Lecture : Les 1 029 artistes en CDD ou CDDU âgés de 40 à 44 ans ont un salaire brut horaire moyen de 18,9 € pour une médiane de 16,3 €.

Tableau 55 : CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Moins de 25 ans	Femmes	285	12,0 €	9,6 €	10,5 €	14,2 €
	Hommes	288	13,2 €	9,6 €	11,3 €	15,0 €
De 25 à 29 ans	Femmes	467	15,0 €	10,0 €	13,0 €	17,2 €
	Hommes	512	15,6 €	9,8 €	13,3 €	17,6 €
De 30 à 34 ans	Femmes	493	17,4 €	11,3 €	15,6 €	20,5 €
	Hommes	724	17,5 €	11,3 €	15,0 €	20,8 €
De 35 à 39 ans	Femmes	486	18,8 €	12,5 €	16,3 €	21,9 €
	Hommes	690	17,7 €	11,3 €	15,4 €	21,5 €
De 40 à 44 ans	Femmes	405	18,7 €	11,7 €	15,6 €	21,6 €
	Hommes	624	19,0 €	13,1 €	16,7 €	22,6 €
De 45 à 49 ans	Femmes	276	18,5 €	11,3 €	16,1 €	23,4 €
	Hommes	465	20,9 €	13,5 €	18,8 €	25,0 €
De 50 à 54 ans	Femmes	240	18,7 €	12,3 €	15,6 €	20,8 €
	Hommes	380	23,6 €	14,4 €	19,2 €	27,0 €
De 55 à 59 ans	Femmes	148	19,6 €	12,3 €	16,7 €	23,3 €
	Hommes	272	23,9 €	14,3 €	19,5 €	29,2 €
60 ans et plus	Femmes	156	17,5 €	11,0 €	14,7 €	20,6 €
	Hommes	298	23,5 €	12,8 €	17,8 €	27,9 €
TOTAL		7 209	18,4 €	11,3 €	15,6 €	21,7 €

Lecture : Les 690 hommes artistes en CDD ou CDDU âgés entre 35 et 39 ans ont, pour 2014, un salaire brut horaire moyen de 17,7 € pour une médiane de 15,4 €.



B2 - Pour les CDD (dont CDDU) des emplois autres qu'artistes

B2.1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) cadres hors artistes

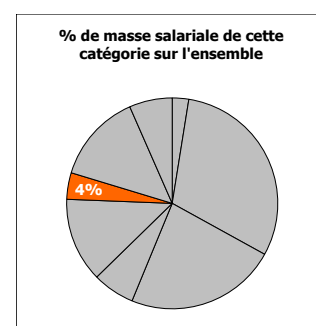


Tableau 56 : Effectifs et salaire brut par genre des CDD (dont CDDU) cadres hors artistes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	416	23,3 €	15,7 €	20,5 €	30,0 €	32%	19%	49%
Hommes	794	21,6 €	15,9 €	19,1 €	25,0 €	37%	21%	42%
Total	1 210	22,2 €	15,8 €	19,5 €	26,4 €	35%	20%	44%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	1 441	21,5 €	15,0 €	19,5 €	25,0 €	38%	20%	42%
Hommes	2 652	23,5 €	16,2 €	20,8 €	26,6 €	33%	17%	50%
Total	4 093	22,8 €	15,6 €	20,0 €	26,1 €	35%	18%	47%

Se reporter à la page 19 pour la définition des indicateurs.

Rappelons que nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 6).

Tableau 57 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	361	22,5 €	16,3 €	20,0 €	26,5 €	35% 21% 45%
Centres chorégraphiques nationaux	57	26,2 €	19,5 €	25,0 €	31,3 €	8% 25% 67%
Scènes nationales	169	21,5 €	15,0 €	18,6 €	24,6 €	43% 16% 41%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	39	18,7 €	14,0 €	15,9 €	18,6 €	58% 29% 13%
Scènes conventionnées	65	22,2 €	13,1 €	17,1 €	23,8 €	56% 20% 25%
Théâtres de ville	32	22,9 €	17,0 €	22,2 €	28,3 €	24% 22% 54%
Compagnies	359	23,6 €	16,8 €	22,5 €	30,0 €	29% 14% 57%
Festivals	114	19,0 €	15,0 €	18,8 €	21,4 €	45% 30% 25%
Autres lieux de production / diffusion	114	19,9 €	15,7 €	18,1 €	22,5 €	42% 29% 30%
Autres types de structures	16	26,9 €	22,0 €	28,7 €	31,0 €	21% 79%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	1 210	22,2 €	15,8 €	19,5 €	26,4 €	35% 20% 44%

Lecture : Les scènes conventionnées de notre échantillon ont salarié en 2014, 65 cadres en CDD (dont CDDU) hors artistes. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 22,2 € pour une médiane de 17,1 €. 56% d'entre eux ont un salaire supérieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 58 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Femmes	3	s	s	s	s	67% 33%
	Hommes	6	33,3 €	26,7 €	32,0 €	35,8 €	33% 17% 50%
Groupe 2	Femmes	17	20,6 €	17,1 €	17,2 €	25,0 €	64% 10% 25%
	Hommes	10	24,9 €	20,3 €	23,8 €	28,7 €	23% 15% 62%
Groupe 3	Femmes	77	24,7 €	17,0 €	24,6 €	30,3 €	27% 20% 54%
	Hommes	103	23,9 €	18,0 €	23,1 €	29,6 €	32% 16% 51%
Groupe 4	Femmes	326	23,2 €	15,3 €	20,0 €	27,5 €	32% 19% 49%
	Hommes	690	21,2 €	15,8 €	18,8 €	24,6 €	38% 22% 40%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 210	22,2 €	15,8 €	19,5 €	26,4 €	35% 20% 44%

Lecture : Nous dénombrons 326 femmes groupe 4 hors artistes en CDD (dont CDDU) dans notre échantillon. Leur salaire brut horaire moyen est de 23,2 € pour une médiane de 20,0 €. 32% d'entre elles perçoivent un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 59 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	25	13,6 €	11,7 €	12,3 €	17,0 €	71% 13% 16%
De 25 à 29 ans	90	20,6 €	14,5 €	17,9 €	26,5 €	36% 19% 44%
De 30 à 34 ans	164	20,7 €	15,3 €	18,0 €	23,3 €	36% 20% 44%
De 35 à 39 ans	206	20,9 €	14,9 €	19,4 €	25,4 €	32% 20% 48%
De 40 à 44 ans	236	22,5 €	16,1 €	19,8 €	26,8 €	34% 23% 43%
De 45 à 49 ans	198	22,6 €	16,5 €	20,9 €	26,4 €	33% 21% 46%
De 50 à 54 ans	127	23,7 €	16,1 €	20,0 €	27,8 €	34% 23% 43%
De 55 à 59 ans	100	23,7 €	17,2 €	19,4 €	25,9 €	46% 16% 39%
60 ans et plus	64	27,9 €	17,6 €	24,7 €	32,3 €	34% 16% 50%
TOTAL	1 210	22,2 €	15,8 €	19,5 €	26,4 €	35% 20% 44%

Lecture : Les 40-44 ans ont un salaire brut horaire moyen de 22,5 € en 2014 pour une médiane de 19,8 €. Au nombre de 236, ils sont 34% à avoir un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel en 2014.

Tableau 60 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	12	12,2 €	11,5 €	12,0 €	12,3 €	86% 14%
	Hommes	13	14,7 €	12,2 €	13,8 €	18,5 €	59% 12% 29%
De 25 à 29 ans	Femmes	46	17,7 €	13,4 €	15,6 €	18,8 €	48% 23% 30%
	Hommes	44	23,1 €	15,9 €	19,8 €	26,5 €	26% 17% 57%
De 30 à 34 ans	Femmes	75	21,2 €	15,0 €	17,2 €	22,5 €	48% 14% 37%
	Hommes	89	20,3 €	16,0 €	19,2 €	23,5 €	27% 24% 49%
De 35 à 39 ans	Femmes	83	22,7 €	15,8 €	21,9 €	30,3 €	29% 16% 55%
	Hommes	123	18,8 €	14,1 €	18,0 €	21,5 €	35% 25% 40%
De 40 à 44 ans	Femmes	67	23,1 €	15,6 €	20,0 €	25,3 €	35% 28% 37%
	Hommes	169	22,3 €	16,2 €	19,5 €	27,1 €	34% 21% 45%
De 45 à 49 ans	Femmes	49	23,2 €	17,6 €	21,9 €	27,0 €	22% 24% 53%
	Hommes	149	22,4 €	16,1 €	20,6 €	26,3 €	38% 19% 43%
De 50 à 54 ans	Femmes	32	25,6 €	18,8 €	25,0 €	31,3 €	26% 19% 56%
	Hommes	95	22,5 €	15,6 €	19,3 €	25,0 €	39% 26% 34%
De 55 à 59 ans	Femmes	31	32,0 €	20,8 €	28,1 €	37,5 €	23% 11% 66%
	Hommes	69	20,3 €	16,8 €	18,8 €	22,7 €	55% 18% 27%
60 ans et plus	Femmes	21	28,6 €	22,9 €	28,6 €	31,3 €	15% 15% 69%
	Hommes	43	27,5 €	15,6 €	20,0 €	37,5 €	43% 17% 41%
TOTAL		1 210	22,2 €	15,8 €	19,5 €	26,4 €	35% 20% 44%

Lecture : Dans notre échantillon, nous pouvons compter 123 hommes âgés de 35 à 39 ans, leur salaire brut horaire moyen est de 18,8 € pour une médiane de 18,0 €. 35% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 61 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	8	32,6 €	27,6 €	32,0 €	35,4 €	38% 13% 50%
Groupe 2	Administration - Production	23	20,8 €	17,1 €	17,5 €	25,0 €	62% 11% 28%
Groupe 3	Administration - Production	26	29,2 €	27,5 €	30,0 €	30,3 €	8% 6% 86%
	Communication - RP	8	34,6 €	22,9 €	32,3 €	39,5 €	4% 23% 73%
	Technique	147	21,9 €	15,8 €	20,5 €	26,3 €	39% 21% 40%
Groupe 4	Administration - Production	186	26,7 €	15,8 €	25,0 €	31,3 €	26% 12% 63%
	Communication - RP	105	29,3 €	16,9 €	26,5 €	40,0 €	25% 11% 64%
	Technique	732	19,9 €	15,6 €	18,8 €	22,7 €	39% 24% 36%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 210	22,2 €	15,8 €	19,5 €	26,4 €	35% 20% 44%

Lecture : 732 cadres de groupe 4 de la filière technique sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 19,9 € pour une médiane de 18,8 €. 39% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 62 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	3	s	s	s	s	67% 33%
Groupe 2	Administration - Production	17	20,6 €	17,1 €	17,2 €	25,0 €	64% 10% 25%
Groupe 3	Administration - Production	15	28,8 €	30,0 €	30,0 €	30,3 €	9% 4% 87%
	Communication - RP	6	36,1 €	22,9 €	36,1 €	39,5 €	25% 75%
	Technique	56	19,5 €	15,0 €	17,9 €	22,2 €	45% 30% 25%
Groupe 4	Administration - Production	139	25,4 €	15,6 €	24,9 €	30,6 €	26% 14% 60%
	Communication - RP	66	27,6 €	14,8 €	24,2 €	39,9 €	30% 13% 58%
	Technique	125	19,5 €	15,0 €	18,8 €	22,5 €	38% 26% 36%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		416	23,3 €	15,7 €	20,5 €	30,0 €	32% 19% 49%

Lecture : 125 femmes cadres de groupe 4 de la filière technique sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 19,5 € pour une médiane de 18,8 €. 38% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 1	Administration - Production	5	35,4 €	30,7 €	33,4 €	35,8 €	20%	20%	60%
Groupe 2	Administration - Production	6	22,6 €	18,6 €	22,1 €	28,7 €	33%	17%	50%
Groupe 3	Administration - Production	11	30,8 €	25,0 €	29,9 €	37,5 €	5%	14%	81%
	Communication - RP	2	s	s	s	s	50%		50%
	Technique	91	23,3 €	17,5 €	21,9 €	28,6 €	35%	17%	48%
Groupe 4	Administration - Production	47	30,8 €	16,4 €	27,0 €	37,5 €	26%	4%	70%
	Communication - RP	39	31,9 €	19,2 €	26,5 €	50,0 €	18%	10%	73%
	Technique	607	20,0 €	15,7 €	18,8 €	22,8 €	40%	24%	36%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		794	21,6 €	15,9 €	19,1 €	25,0 €	37%	21%	42%

Lecture : 607 hommes cadres de groupe 4 de la filière technique sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 20,0 € pour une médiane de 18,8 €. 40% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 63 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme cadres hors artistes en CDD (dont CDDU).

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Régisseur (euse) général (e)	515	18,9 €	15,7 €	18,4 €	21,3 €	42%	27%	32%
Concepteur (trice)	229	22,8 €	15,3 €	20,0 €	27,7 €	32%	19%	48%
Scénographe	105	21,0 €	15,2 €	19,2 €	25,1 €	46%	17%	37%
Administrateur (trice) de production / de diffusion	102	24,9 €	16,3 €	25,0 €	30,6 €	23%	12%	65%
Conseiller (ère) technique	66	30,9 €	15,9 €	27,2 €	34,9 €	27%	9%	65%
Directeur (trice) technique	43	23,8 €	19,3 €	22,2 €	26,6 €	22%	31%	48%
Responsable de l'action culturelle	40	15,6 €	11,7 €	13,5 €	17,1 €	73%	11%	16%
Responsable de formation	29	35,5 €	26,5 €	26,5 €	53,0 €	8%	9%	84%
Administrateur (trice)	21	20,5 €	17,1 €	17,2 €	23,8 €	65%	10%	25%
Directeur (trice) de production	18	29,8 €	30,0 €	30,0 €	30,3 €	8%	5%	87%

Lecture : On trouve dans notre échantillon 229 concepteurs (trices). Leur salaire brut horaire moyen est de 22,8 € pour une médiane de 20,0 €. 32% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.



B2.2 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) TAM hors artistes

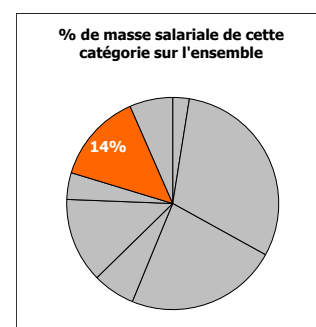


Tableau 64 : Effectifs et salaire brut par genre des CDD (dont CDDU) TAM hors artistes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	2 231	21,8 €	12,4 €	15,0 €	25,0 €	25%	23%	52%
Hommes	4 941	16,0 €	12,0 €	14,0 €	16,8 €	32%	29%	40%
Total	7 172	17,4 €	12,1 €	14,2 €	17,4 €	30%	27%	43%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	8 132	20,6 €	12,4 €	15,7 €	24,3 €	28%	19%	54%
Hommes	16 079	17,8 €	12,7 €	15,3 €	19,8 €	24%	22%	54%
Total	24 211	18,6 €	12,6 €	15,4 €	20,2 €	25%	21%	54%

Se reporter à la page 19 pour la définition des indicateurs.

Rappelons que nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 6).

Tableau 65 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	1 689	15,5 €	11,5 €	13,7 €	16,4 €	37%	26%	36%
Centres chorégraphiques nationaux	614	33,6 €	15,2 €	23,3 €	52,0 €	13%	11%	76%
Scènes nationales	2 388	16,0 €	12,1 €	13,8 €	16,7 €	31%	31%	39%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	296	22,0 €	13,3 €	15,6 €	22,7 €	14%	33%	53%
Scènes conventionnées	578	15,7 €	12,1 €	14,3 €	16,4 €	32%	31%	37%
Théâtres de ville	184	15,4 €	12,9 €	14,0 €	15,5 €	13%	50%	37%
Compagnies	1 145	22,4 €	13,2 €	18,8 €	26,0 €	23%	12%	65%
Festivals	772	17,1 €	13,1 €	15,6 €	18,2 €	25%	22%	53%
Autres lieux de production / diffusion	670	16,8 €	12,2 €	14,0 €	16,9 €	32%	29%	39%
Autres types de structures	104	18,9 €	15,6 €	17,1 €	20,9 €	10%	12%	78%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	7 172	17,4 €	12,1 €	14,2 €	17,4 €	30%	27%	43%

Lecture : Les théâtres de ville ont salarié 184 TAM en CDD (dont CDDU) hors artistes. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 15,4 € pour une médiane de 14,0 €. 13% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 66 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Femmes	505	18,1 €	13,1 €	15,6 €	22,1 €	34%	19%	47%
	Hommes	237	21,1 €	14,7 €	18,8 €	24,8 €	22%	15%	63%
Groupe 6	Femmes	1 381	27,6 €	13,8 €	17,9 €	37,5 €	15%	17%	68%
	Hommes	3 484	18,0 €	13,1 €	15,0 €	18,1 €	22%	29%	49%
Groupe 7	Femmes	574	13,2 €	11,2 €	12,6 €	14,5 €	37%	36%	26%
	Hommes	2 333	13,0 €	11,3 €	12,8 €	14,7 €	45%	29%	26%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		7 172	17,4 €	12,1 €	14,2 €	17,4 €	30%	27%	43%

Lecture : Les 3 484 hommes groupe 6 en CDD (dont CDDU) ont un salaire brut horaire moyen de 18,0 € pour une médiane de 15,0 €. Ils sont 22% à avoir un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 67 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	410	14,1 €	10,9 €	12,4 €	14,5 €	29%	36%	34%
De 25 à 29 ans	993	15,1 €	11,6 €	13,5 €	16,4 €	26%	28%	46%
De 30 à 34 ans	1 270	16,4 €	12,1 €	14,0 €	17,0 €	24%	30%	46%
De 35 à 39 ans	1 233	17,2 €	12,1 €	14,3 €	17,5 €	28%	28%	44%
De 40 à 44 ans	1 218	18,0 €	12,3 €	14,5 €	17,9 €	31%	25%	44%
De 45 à 49 ans	922	17,6 €	12,3 €	14,4 €	17,4 €	35%	27%	38%
De 50 à 54 ans	564	18,1 €	12,4 €	14,4 €	18,1 €	40%	25%	35%
De 55 à 59 ans	354	20,5 €	13,2 €	15,0 €	20,0 €	37%	24%	39%
60 ans et plus	208	32,2 €	14,8 €	25,0 €	44,6 €	21%	14%	66%
TOTAL	7 172	17,4 €	12,1 €	14,2 €	17,4 €	30%	27%	43%

Lecture : Les 40-44 ans ont un salaire brut horaire moyen de 18,0 € en 2014 pour une médiane de 14,5 €. Au nombre de 1 218, ils sont 31% à avoir un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 68 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	Femmes	184	14,4 €	10,9 €	12,1 €	14,0 €	30%	39%	31%
	Hommes	226	13,9 €	10,9 €	12,5 €	14,6 €	29%	35%	36%
De 25 à 29 ans	Femmes	439	15,0 €	11,2 €	13,1 €	15,4 €	32%	31%	37%
	Hommes	554	15,2 €	11,8 €	13,9 €	17,0 €	22%	27%	51%
De 30 à 34 ans	Femmes	432	18,7 €	12,1 €	14,2 €	18,2 €	26%	26%	49%
	Hommes	838	15,5 €	12,1 €	14,0 €	16,6 €	23%	32%	45%
De 35 à 39 ans	Femmes	379	22,1 €	13,1 €	16,2 €	26,5 €	22%	18%	60%
	Hommes	854	15,7 €	12,0 €	14,0 €	16,6 €	30%	30%	40%
De 40 à 44 ans	Femmes	271	26,8 €	14,0 €	18,0 €	35,7 €	21%	16%	63%
	Hommes	947	16,2 €	12,1 €	14,2 €	16,9 €	33%	27%	40%
De 45 à 49 ans	Femmes	216	27,7 €	14,4 €	18,1 €	36,0 €	20%	21%	58%
	Hommes	706	15,8 €	12,0 €	14,1 €	16,8 €	38%	28%	34%
De 50 à 54 ans	Femmes	137	25,9 €	14,9 €	18,9 €	35,0 €	19%	16%	65%
	Hommes	427	16,1 €	12,1 €	13,9 €	16,4 €	46%	27%	27%
De 55 à 59 ans	Femmes	99	28,6 €	14,1 €	17,3 €	44,0 €	35%	16%	48%
	Hommes	255	18,2 €	12,9 €	14,7 €	18,5 €	38%	26%	36%
60 ans et plus	Femmes	74	38,4 €	22,3 €	33,7 €	49,4 €	11%	10%	79%
	Hommes	134	29,1 €	14,0 €	19,3 €	41,3 €	26%	16%	59%
TOTAL		7 172	17,4 €	12,1 €	14,2 €	17,4 €	30%	27%	43%

Lecture : Les 854 hommes de 35 à 39 ans ont un salaire brut horaire moyen de 15,7 € pour une médiane de 14,0 €. 30% ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 69 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	238	18,1 €	12,0 €	16,6 €	23,0 €	36%	12%	51%
	Communication - RP	61	21,3 €	13,9 €	16,5 €	21,4 €	17%	24%	59%
	Technique	445	19,3 €	14,2 €	16,9 €	22,2 €	28%	22%	50%
Groupe 6	Administration - Production	195	17,6 €	11,3 €	13,8 €	19,7 €	34%	21%	45%
	Communication - RP	1 261	40,1 €	25,0 €	37,2 €	52,0 €	6%	7%	87%
	Technique	3 426	15,3 €	13,0 €	14,6 €	16,9 €	24%	31%	45%
Groupe 7	Administration - Production	35	14,1 €	11,3 €	12,9 €	14,6 €	26%	43%	31%
	Communication - RP	35	26,3 €	12,2 €	14,2 €	16,2 €	12%	30%	58%
	Technique	2 838	13,0 €	11,2 €	12,8 €	14,6 €	44%	30%	26%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		7 172	17,4 €	12,1 €	14,2 €	17,4 €	30%	27%	43%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 3 426 CDD (dont CDDU) de groupe 6 dans la filière technique. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 15,3 € pour une médiane de 14,6 €. 24% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 70 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	185	18,2 €	12,0 €	16,0 €	24,0 €	36%	14%	50%
	Communication - RP	40	18,6 €	12,9 €	15,4 €	20,3 €	25%	21%	55%
	Technique	282	18,0 €	13,6 €	15,6 €	20,1 €	33%	24%	43%
Groupe 6	Administration - Production	151	17,8 €	11,5 €	13,8 €	18,8 €	32%	25%	43%
	Communication - RP	713	39,3 €	24,5 €	36,3 €	52,0 €	6%	8%	86%
	Technique	526	15,2 €	13,1 €	14,8 €	16,9 €	24%	27%	50%
Groupe 7	Administration - Production	26	14,6 €	11,9 €	12,9 €	14,9 €	19%	47%	33%
	Communication - RP	21	27,3 €	11,9 €	13,3 €	16,0 €	14%	38%	48%
	Technique	527	12,9 €	11,2 €	12,6 €	14,4 €	38%	36%	26%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		2 231	21,8 €	12,4 €	15,0 €	25,0 €	25%	23%	52%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 526 femmes en CDD (dont CDDU) de groupe 6 dans la filière technique. Ces dernières ont un salaire brut horaire moyen de 15,2 € pour une médiane de 14,8 €. 24% de ces salariées ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	53	17,8 €	11,6 €	17,5 €	21,3 €	36%	7%	57%
	Communication - RP	21	25,5 €	14,7 €	19,3 €	25,3 €	6%	29%	65%
	Technique	163	22,3 €	15,9 €	19,5 €	25,6 €	17%	17%	66%
Groupe 6	Administration - Production	44	16,8 €	10,5 €	13,5 €	25,0 €	40%	9%	51%
	Communication - RP	548	41,4 €	25,9 €	38,0 €	52,0 €	6%	6%	87%
	Technique	2 900	15,3 €	12,9 €	14,6 €	16,9 €	24%	32%	44%
Groupe 7	Administration - Production	9	13,0 €	10,6 €	12,9 €	13,3 €	39%	33%	28%
	Communication - RP	14	24,4 €	14,0 €	15,0 €	19,2 €	8%	17%	75%
	Technique	2 311	13,0 €	11,3 €	12,8 €	14,7 €	45%	29%	26%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		4 941	16,0 €	12,0 €	14,0 €	16,8 €	32%	29%	40%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 2 900 hommes en CDD (dont CDDU) de groupe 6 dans la filière technique. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 15,3 € pour une médiane de 14,6 €. 24% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 71 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme TAM hors artistes en CDD (dont CDDU).

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Autres techniciens (nes) (*)	2 528	12,9 €	11,0 €	12,5 €	14,5 €	46%	29%	25%
Régisseur (euse) de scène, de plateau	1 327	14,7 €	12,4 €	14,3 €	16,7 €	31%	31%	39%
Régisseur (euse) lumière	1 024	15,8 €	13,3 €	14,9 €	17,0 €	20%	32%	48%
Attaché(e) à l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles	1 010	43,5 €	30,0 €	40,0 €	54,0 €	4%	3%	93%
Régisseur (euse) son	996	15,7 €	13,3 €	14,9 €	17,0 €	17%	33%	50%
Réalisateur (trice)	361	19,1 €	13,8 €	16,3 €	21,8 €	29%	21%	50%
Régisseur (euse) audiovisuel	256	16,2 €	13,4 €	15,4 €	17,9 €	19%	25%	56%
Constructeur (trice) - machiniste	252	14,5 €	12,6 €	14,0 €	16,7 €	26%	34%	40%
Chargé(e) de production / diffusion	227	17,9 €	11,9 €	16,0 €	22,5 €	37%	13%	49%
Attaché(e) (production, administration)	186	18,0 €	11,3 €	14,2 €	24,2 €	33%	20%	47%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 1 327 régisseurs (euses) de scène, de plateau en CDD. Ces derniers (ères) ont un salaire brut horaire moyen de 14,7 € pour une médiane de 14,3 €. 31% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

() Les autres techniciens (nes) sont électriciens (nes), techniciens (nes) hydraulique / de structure, techniciens (nes) lumière, techniciens (nes) son, techniciens (nes) console, techniciens (nes) vidéo ...*



B2.3 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes

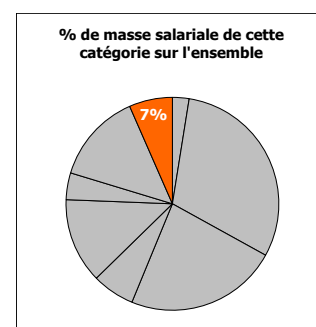


Tableau 72 : Effectifs et salaire brut par genre des CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	2 609	12,4 €	11,0 €	11,9 €	13,3 €	33%	44%	23%
Hommes	3 049	12,4 €	10,8 €	12,0 €	13,8 €	46%	33%	22%
Total	5 658	12,4 €	10,9 €	12,0 €	13,6 €	41%	37%	22%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	6 848	13,0 €	11,2 €	12,1 €	13,6 €	28%	42%	30%
Hommes	7 479	13,3 €	11,1 €	12,3 €	14,4 €	37%	33%	30%
Total	14 327	13,2 €	11,2 €	12,2 €	14,0 €	34%	36%	30%

Se reporter à la page 19 pour la définition des indicateurs.

Rappelons que nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 6).

Tableau 73 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	1 394	12,0 €	10,3 €	11,8 €	13,4 €	46%	35%	20%
Centres chorégraphiques nationaux	188	12,6 €	10,3 €	12,1 €	14,0 €	40%	35%	26%
Scènes nationales	2 029	12,5 €	11,0 €	12,2 €	13,9 €	40%	36%	24%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	191	14,3 €	11,6 €	12,4 €	14,0 €	18%	48%	34%
Scènes conventionnées	519	12,1 €	10,7 €	11,5 €	12,9 €	51%	30%	19%
Théâtres de ville	307	13,1 €	11,4 €	12,4 €	13,7 €	28%	44%	28%
Compagnies	208	14,2 €	11,5 €	12,8 €	15,6 €	31%	36%	34%
Festivals	688	12,6 €	11,2 €	11,6 €	12,6 €	36%	48%	16%
Autres lieux de production / diffusion	586	12,5 €	11,5 €	12,2 €	13,3 €	35%	43%	22%
Autres types de structures	28	13,4 €	9,6 €	11,5 €	18,3 €	54%	12%	35%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	5 658	12,4 €	10,9 €	12,0 €	13,6 €	41%	37%	22%

Lecture : Nous dénombrons 519 salariés en 2014 en CDD (dont CDDU) comme employés-ouvriers dans les scènes conventionnées. Leur salaire brut horaire moyen de 12,1 € pour une médiane de 11,5 €. 51% ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 74 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Femmes	1 042	12,3 €	10,2 €	12,2 €	14,0 €	46%	30%	24%
	Hommes	2 101	12,3 €	10,6 €	12,1 €	14,0 €	51%	28%	21%
Groupe 9	Femmes	1 627	12,4 €	11,5 €	11,7 €	12,7 €	20%	58%	22%
	Hommes	990	12,6 €	11,5 €	11,7 €	12,8 €	20%	56%	24%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		5 658	12,4 €	10,9 €	12,0 €	13,6 €	41%	37%	22%

Lecture : Les 1 627 femmes employés-ouvriers de groupe 9 en CDD (dont CDDU) ont un salaire brut horaire moyen de 12,4 € pour une médiane de 11,7 €. 20% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 75 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	1 672	12,1 €	11,0 €	11,7 €	12,4 €	21%	56%	23%
De 25 à 29 ans	1 024	12,4 €	11,1 €	11,9 €	13,4 €	24%	46%	30%
De 30 à 34 ans	727	12,5 €	11,0 €	12,2 €	13,7 €	34%	39%	27%
De 35 à 39 ans	580	12,5 €	10,9 €	12,1 €	13,7 €	44%	33%	23%
De 40 à 44 ans	599	12,4 €	10,8 €	12,2 €	14,1 €	50%	28%	22%
De 45 à 49 ans	486	12,5 €	10,7 €	12,3 €	14,4 €	56%	28%	16%
De 50 à 54 ans	307	12,6 €	10,5 €	12,3 €	14,4 €	59%	22%	19%
De 55 à 59 ans	178	12,0 €	10,3 €	11,7 €	13,4 €	73%	16%	10%
60 ans et plus	85	12,6 €	10,9 €	12,1 €	14,4 €	66%	27%	7%
TOTAL	5 658	12,4 €	10,9 €	12,0 €	13,6 €	41%	37%	22%

Lecture : Les 30-34 ans ont un salaire brut horaire moyen de 12,5 € pour une médiane de 12,2 €. Parmi ces 727 salariés, 34% ont salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 76 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	Femmes	959	12,1 €	11,0 €	11,7 €	12,5 €	18%	58%	24%
	Hommes	713	12,0 €	10,8 €	11,6 €	12,4 €	25%	53%	22%
De 25 à 29 ans	Femmes	587	12,3 €	11,1 €	11,8 €	13,0 €	21%	51%	28%
	Hommes	437	12,5 €	11,1 €	12,0 €	13,9 €	26%	41%	33%
De 30 à 34 ans	Femmes	330	12,4 €	10,8 €	12,2 €	13,4 €	31%	42%	26%
	Hommes	397	12,6 €	11,0 €	12,2 €	14,0 €	36%	36%	28%
De 35 à 39 ans	Femmes	197	12,0 €	10,6 €	11,8 €	13,2 €	47%	32%	21%
	Hommes	383	12,7 €	10,9 €	12,3 €	13,9 €	43%	33%	24%
De 40 à 44 ans	Femmes	164	12,5 €	11,5 €	12,3 €	13,9 €	41%	38%	21%
	Hommes	435	12,4 €	10,6 €	12,2 €	14,2 €	53%	26%	22%
De 45 à 49 ans	Femmes	143	12,5 €	10,6 €	12,3 €	14,1 €	56%	26%	17%
	Hommes	343	12,5 €	10,8 €	12,3 €	14,4 €	56%	28%	16%
De 50 à 54 ans	Femmes	114	14,2 €	11,6 €	12,8 €	16,1 €	45%	26%	29%
	Hommes	193	11,9 €	10,1 €	12,1 €	13,8 €	65%	20%	15%
De 55 à 59 ans	Femmes	71	12,0 €	10,5 €	11,9 €	13,3 €	68%	22%	10%
	Hommes	107	12,0 €	10,2 €	11,6 €	13,4 €	76%	14%	11%
60 ans et plus	Femmes	44	12,1 €	11,5 €	11,7 €	12,8 €	68%	26%	6%
	Hommes	41	12,8 €	10,6 €	12,4 €	14,8 €	65%	27%	8%
TOTAL		5 658	12,4 €	10,9 €	12,0 €	13,6 €	41%	37%	22%

Lecture : Les 959 femmes de moins de 25 ans ont un salaire brut horaire moyen de 12,1 € pour une médiane de 11,7 €. 18% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 77 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	58	13,0 €	12,1 €	13,6 €	14,5 €	19%	51%	30%
	Communication - RP	163	13,1 €	11,8 €	12,3 €	13,6 €	17%	53%	31%
	Technique	2 929	12,3 €	10,6 €	12,1 €	14,0 €	51%	28%	22%
Groupe 9	Administration - Production	290	12,4 €	11,5 €	11,8 €	12,4 €	22%	60%	18%
	Communication - RP	2 029	12,4 €	11,5 €	11,7 €	12,7 €	20%	56%	24%
	Technique	371	13,0 €	11,5 €	11,8 €	13,0 €	21%	58%	21%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		5 658	12,4 €	10,9 €	12,0 €	13,6 €	41%	37%	22%

Lecture : Les employés-ouvriers de groupe 8 dans la filière technique sont au nombre de 2 929 dans notre échantillon. Leur salaire brut horaire moyen de 12,3 € pour une médiane de 12,1 €. 51% ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 78 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	49	13,0 €	12,0 €	13,9 €	14,5 €	21%	51%	28%
	Communication - RP	124	13,3 €	11,8 €	12,4 €	13,8 €	15%	52%	33%
	Technique	874	12,2 €	9,8 €	12,1 €	14,0 €	50%	28%	23%
Groupe 9	Administration - Production	226	12,2 €	11,5 €	11,7 €	12,3 €	26%	59%	16%
	Communication - RP	1 297	12,4 €	11,5 €	11,8 €	12,8 €	19%	56%	25%
	Technique	155	12,4 €	11,5 €	11,7 €	12,3 €	22%	68%	11%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		2 609	12,4 €	11,0 €	11,9 €	13,3 €	33%	44%	23%

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	9	13,1 €	12,2 €	12,7 €	14,2 €	8%	50%	42%
	Communication - RP	39	12,0 €	11,4 €	12,1 €	12,4 €	28%	57%	15%
	Technique	2 055	12,3 €	10,6 €	12,1 €	14,0 €	51%	28%	21%
Groupe 9	Administration - Production	64	12,9 €	11,5 €	11,9 €	12,5 €	13%	64%	23%
	Communication - RP	732	12,4 €	11,4 €	11,7 €	12,5 €	21%	56%	22%
	Technique	216	13,6 €	11,5 €	12,1 €	14,8 €	20%	49%	31%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		3 049	12,4 €	10,8 €	12,0 €	13,8 €	46%	33%	22%

Lecture : Les employés-ouvriers de groupe 8 de sexe masculin sont au nombre de 2 055 dans la filière technique. Leur salaire brut horaire moyen de 12,3 € pour une médiane de 12,1 €. 51% d'entre eux ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 79 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme employés-ouvriers hors artistes en CDD (dont CDDU).

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Machiniste	2 113	12,1 €	10,6 €	12,0 €	13,9 €	52%	28%	20%
Hôte (esse) d'accueil	894	12,5 €	11,3 €	11,8 €	12,8 €	17%	57%	26%
Ouvrier (ière) professionnel (le)	715	12,5 €	9,7 €	12,2 €	14,4 €	50%	27%	24%
Hôte (esse) de salle	524	11,9 €	10,9 €	11,6 €	12,2 €	20%	63%	17%
Contrôleur (euse)	378	12,4 €	11,5 €	11,7 €	12,6 €	11%	63%	26%
Employé(e) de bar	260	12,9 €	11,6 €	12,1 €	13,3 €	35%	35%	30%
Cintrier (ière)	157	13,1 €	11,5 €	12,8 €	14,9 €	38%	40%	22%
Employé(e) de bureau	142	12,5 €	11,5 €	11,7 €	12,2 €	27%	59%	14%
Employé(e) polyvalent(e)	137	13,5 €	11,5 €	12,1 €	13,2 €	19%	59%	22%
Gardien (ne)	116	12,7 €	10,8 €	11,6 €	13,8 €	26%	52%	22%

Lecture : Les 2 113 machinistes en CDD ont un salaire brut horaire moyen de 12,1 € pour une médiane de 12,0 €. 52% d'entre eux (elles) ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

C / Zoom sur les dirigeants

Ce zoom fait suite à l'accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes (cf page 6), afin d'étudier l'accès des femmes aux postes de direction.

★ C1 - Zoom sur les dirigeants artistiques

Ce focus porte sur les metteurs (teuses) en scène, les chefs d'orchestre, les chefs de chœur, les chorégraphes et les directeurs (trices) artistiques engagés en CDI ou CDD.

Tableau 80 : Nombre de dirigeants artistiques

	Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique	Ensemble
Femmes	450	0	5	52	16	521
Hommes	473	11	3	43	33	561
Part des femmes	49%	0%	63%	55%	33%	48%

Lecture : Sur notre échantillon, nous dénombrons 16 directrices artistiques et 33 directeurs artistiques, soit 33% de femmes.

Tableau 81 : Nombre d'heures travaillées dans les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre

		Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique
Moins de 25 ans	Femmes	2 230				
	Hommes	760				
De 25 à 29 ans	Femmes	4 713			160	
	Hommes	4 176		60	97	
De 30 à 34 ans	Femmes	9 523		49	416	
	Hommes	9 156	8		396	1 820
De 35 à 39 ans	Femmes	14 601			268	969
	Hommes	15 146	304		1 380	
De 40 à 44 ans	Femmes	14 261		24	3 613	1 820
	Hommes	20 900			3 058	9 275
De 45 à 49 ans	Femmes	11 469		497	1 885	3 640
	Hommes	10 921	52		1 835	5 683
De 50 à 54 ans	Femmes	8 683		32	1 176	6 554
	Hommes	16 567	80	56	1 918	4 527
De 55 à 59 ans	Femmes	5 287			752	1 820
	Hommes	12 762	424		3 053	11 897
60 ans et plus	Femmes	3 968			556	7 000
	Hommes	11 474	48			9 574
TOTAL	Femmes	74 735	0	602	8 826	21 803
	Hommes	101 862	916	116	11 737	42 776

Lecture : Pour les metteurs (metteuses) en scène de notre échantillon, 74 735 heures travaillées ont été déclarées pour des femmes et 101 862 heures pour des hommes.

Tableau 82 : Masse salariale brute (en €) déclarée pour les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre



		Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique
Moins de 25 ans	Femmes	21 511				
	Hommes	7 883				
De 25 à 29 ans	Femmes	60 667			1 961	
	Hommes	58 211		735	1 524	
De 30 à 34 ans	Femmes	152 784		1 664	9 285	
	Hommes	159 367	52		16 123	38 451
De 35 à 39 ans	Femmes	291 296			5 696	23 393
	Hommes	266 823	18 650		22 087	
De 40 à 44 ans	Femmes	277 551		206	58 245	48 032
	Hommes	461 942			56 910	324 169
De 45 à 49 ans	Femmes	259 328		9 882	39 846	143 664
	Hommes	272 957	1 018		54 965	148 290
De 50 à 54 ans	Femmes	205 422		1 200	25 656	289 025
	Hommes	366 002	14 396	2 006	44 663	115 649
De 55 à 59 ans	Femmes	128 544			10 878	41 329
	Hommes	410 273	12 278		108 866	477 855
60 ans et plus	Femmes	85 638			15 625	177 482
	Hommes	245 034	2 040			305 741
TOTAL	Femmes	1 482 741	0	12 952	167 192	722 925
	Hommes	2 248 492	48 434	2 741	305 138	1 410 155

Lecture : Pour les metteurs (metteuses) en scène de notre échantillon, 1,5 M€ ont été déclarés pour des femmes et 2,2 M€ pour des hommes.

Tableau 83 : Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes par fonction

Le calcul :

salaire horaire médian des femmes / salaire horaire médian des hommes

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salaire médian des femmes par rapport au salaire médian des hommes.



	Salaire horaire médian des femmes	Salaire horaire médian des hommes	Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes
Metteur (teuse) en scène	14,1	16,7	85%
Chef d'orchestre	//	23,0	//
Chef de chœur	23,0	s	ns
Chorégraphe	18,8	25,0	75%
Directeur (trice) artistique	29,6	29,8	99%
TOTAL	14,3	17,9	80%

s : secret statistique

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

Sur l'ensemble de la branche



	Salaire horaire médian des femmes	Salaire horaire médian des hommes	Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes
Metteur (teuse) en scène	13,9	16,8	83%
Chef d'orchestre	25,8	39,0	66%
Chef de chœur	22,8	20,0	114%
Chorégraphe	15,6	18,0	87%
Directeur (trice) artistique	23,4	25,0	94%
TOTAL	14,3	18,0	79%

Lecture : Sur notre échantillon, les metteuses en scène ont un salaire horaire médian inférieur à celui des hommes metteurs en scène. Il est égal à 0,83 fois le salaire horaire médian des hommes metteurs en scène.

Tableau 84 : Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes par fonction et classe d'âges

Seuls les effectifs chez les metteurs (teuses) en scène sont suffisants pour pouvoir réaliser une répartition par classe d'âges.



	Metteur (teuse) en scène	Ensemble (y compris les autres fonctions)
Moins de 25 ans	82%	82%
De 25 à 29 ans	92%	90%
De 30 à 34 ans	97%	98%
De 35 à 39 ans	102%	104%
De 40 à 44 ans	89%	85%
De 45 à 49 ans	72%	74%
De 50 à 54 ans	88%	63%
De 55 à 59 ans	74%	63%
60 ans et plus	86%	83%
TOTAL	85%	80%

Lecture : Sur notre échantillon, les metteuses en scène de 35 à 39 ans ont un salaire horaire médian quasi équivalent à celui des hommes metteurs en scène de mêmes âges. Il est égal à 1,02 fois le salaire horaire médian des hommes metteurs en scène.

★ C2 - Zoom sur les dirigeants artistiques en fonction du type de contrat

Les directeurs (trices) artistiques sont majoritairement en CDI alors que les autres dirigeants artistiques sont au contraire majoritairement en CDD.

Tableau 85 : Nombre de dirigeants artistiques par type de contrat

		Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique	Ensemble
C	Femmes	448	0	5	51	0	502
D	Hommes	466	11	3	41	3	524
	Part des femmes	49%	0%	63%	55%	0%	49%
C	Femmes	2	0	0	1	16	19
D	Hommes	7	0	0	2	32	40
I	Part des femmes	22%	//	//	33%	33%	32%

*Lecture : Sur notre échantillon, nous dénombrons 3 directeurs artistiques en CDD et 32 en CDI.
// : aucun salarié dans cette fonction.*

Tableau 86 : Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes par type de contrat

		Salaire horaire médian des femmes	Salaire horaire médian des hommes	Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes
CDD	Metteur (teuse) en scène	14,1	16,7	85%
	Chef d'orchestre		23,0	ns
	Chef de chœur	23,0	s	ns
	Chorégraphe	18,8	25,0	75%
	Directeur (trice) artistique		s	ns
	TOTAL	14,3	17,5	81%
CDI	Metteur (teuse) en scène	s	44,8	ns
	Chef d'orchestre			//
	Chef de chœur			//
	Chorégraphe	s	s	ns
	Directeur (trice) artistique	29,6	30,5	97%
	TOTAL	29,6	30,5	97%

Lecture : Sur notre échantillon, les femmes dirigeantes artistiques en CDD ont un salaire horaire médian inférieur à celui des hommes dirigeants artistiques en CDD. Il est égal à 0,81 fois le salaire horaire médian des hommes dirigeants artistiques en CDD.

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

// : aucun salarié dans cette fonction.

★ C3 - Zoom sur les dirigeants d'entreprise

Ce zoom sur les dirigeants d'entreprise concerne les directeurs (trices) et les directeurs (trices) adjoints (tes) et délégués (ées) engagés en CDI.

Tableau 87 : Directeur (trice) et directeur (trice) adjoint(e) ou déléguée(e)



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Directeur (trice)	Femmes	45	36,1 €	28,3 €	35,1 €	43,3 €
	Hommes	101	39,7 €	34,0 €	37,2 €	44,5 €
Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)	Femmes	16	31,7 €	27,3 €	31,5 €	37,3 €
	Hommes	16	34,5 €	30,5 €	34,2 €	37,2 €
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		178	37,7 €	31,0 €	36,0 €	42,7 €

Lecture : Notre échantillon comprend 45 directrices. Leur salaire horaire brut moyen est de 36,1 € pour une médiane de 35,1 €.

Sur l'ensemble de la branche



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Directeur (trice)	Femmes	157	30,9 €	22,1 €	26,8 €	36,3 €
	Hommes	379	34,6 €	24,3 €	30,6 €	39,6 €
Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)	Femmes	33	29,7 €	22,9 €	28,6 €	34,9 €
	Hommes	31	38,9 €	27,0 €	32,0 €	35,9 €
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		597	33,6 €	23,9 €	29,5 €	38,6 €

Les effectifs sont trop peu nombreux pour faire une répartition par âge.

Tableau 89 : Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes

Le calcul :

salaire horaire médian des femmes / salaire horaire médian des hommes

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salaire médian des femmes par rapport au salaire médian des hommes.

	Sur notre périmètre	Sur l'ensemble de la branche
Directeur (trice)	83%	91%
Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)	90%	85%

Lecture : Sur notre échantillon les directrices ont un salaire horaire médian inférieur au salaire horaire médian des directeurs. Il est égal à 0,83 fois le salaire horaire médian des hommes.

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.



C4 - Indicateurs égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes sur les dirigeants

Le calcul

salairé moyen par etp des femmes / salairé moyen par etp des hommes

permet de comparer le salairé des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salairé moyen par etp des femmes par rapport au salairé moyen des hommes.

Etp = équivalent temps plein.

Tableau 90 : Nombre d'etp et salairé moyen par etp des dirigeants

CDI		Femmes		Hommes		Poids du salairé moyen des femmes par rapport à celui des hommes
		Nombre d'etp	Salairé moyen par etp	Nombre d'etp	Salairé moyen par etp	
Dirigeants artistiques		14	58 177	29	60 659	96%
Dirigeants d'entreprise		59	62 177	111	70 280	88%
TOTAL		73	61 404	140	68 279	90%

CDD		Femmes		Hommes		Poids du salairé moyen des femmes par rapport à celui des hommes
		Nombre d'etp	Salairé moyen par etp	Nombre d'etp	Salairé moyen par etp	
Dirigeants artistiques		45	35 201	58	39 009	90%

Lecture : sur notre échantillon, les femmes dirigeantes d'entreprise ont un salairé moyen par etp inférieur au salairé moyen par etp des hommes. Il est égal à 0,88 fois le salairé moyen par etp des hommes dirigeants d'entreprise.

Sur l'ensemble de la branche

CDI		Femmes		Hommes		Poids du salairé moyen des femmes par rapport à celui des hommes
		Nombre d'etp	Salairé moyen par etp	Nombre d'etp	Salairé moyen par etp	
Dirigeants artistiques		72	47 512	145	51 959	91%
Dirigeants d'entreprise		173	54 803	369	61 679	89%
TOTAL		245	52 655	514	58 930	89%

CDD		Femmes		Hommes		Poids du salairé moyen des femmes par rapport à celui des hommes
		Nombre d'etp	Salairé moyen par etp	Nombre d'etp	Salairé moyen par etp	
Dirigeants artistiques		236	32 795	308	45 336	72%



3- Informations sociales complémentaires

Les données d'informations sociales complémentaires (montant des charges d'exploitation, revalorisation salariale ...) présentées dans cette partie proviennent de l'exploitation du questionnaire envoyé aux structures de la branche. Ce questionnaire est consultable en annexe.

Représentativité des données exploitées

171 adhérents ont répondu en partie ou en totalité à ce questionnaire.

Tableau 91 : Part que représente l'échantillon d'étude des informations sociales complémentaires en nombre de structures et en salaires bruts

	Ensemble des adhérents	Ayant répondu au questionnaire	Part des structures ayant répondu au questionnaire
Nombre de structures	384	171	45%
Salaires bruts (en k€)	195 489	111 718	57%

Sur l'ensemble de la branche

	Ensemble de la branche	Ayant répondu au questionnaire	Part des structures ayant répondu au questionnaire
Nombre de structures	5 357	1 265	24%
Salaires bruts (en k€)	707 932	338 807	48%

Lecture : sur les 5 357 entreprises de la branche, 1 265 ont répondu au questionnaire.

Tableau 92 : Part que représente l'échantillon d'étude des informations sociales complémentaires en fonction du type de structure

Type de structure	Ensemble des adhérents (ayant répondu au questionnaire)		Ensemble de la branche (ayant répondu au questionnaire)	
	Nombre de réponses	Poids	Nombre de réponses	Poids
Centres dramatiques nationaux et régionaux	22	13%	22	2%
Centres chorégraphiques nationaux	8	5%	8	1%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	-	0%	66	5%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	-	0%	2	0,2%
Scènes nationales	44	26%	47	4%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	8	5%	18	1%
Scènes conventionnées	12	7%	35	3%
Orchestres permanents	-	0%	11	1%
Opéras	-	0%	10	1%
Théâtres de ville	3	2%	50	4%
Compagnies	55	32%	623	49%
Festivals	8	5%	74	6%
Ensembles musicaux	1	1%	87	7%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	-	0%	35	3%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	-	0%	24	2%
Autres lieux de production / diffusion	9	5%	138	11%
Autres types de structures	1	1%	15	1%
TOTAL	171	100%	1 265	100%

Lecture : 35 scènes conventionnées ont répondu au questionnaire. Et parmi elles 12 adhèrent au SYNDEAC. Les autres types de structures sont des centres de ressource, de conseil, de sensibilisation, des associations de promotion ...

Tableau 93 : Répartition des entreprises répondantes en fonction de leur genre dominant

	Nombre de structures répondantes	Répartition (en %) en fonction du genre artistique dominant							
		Théâtre	Danse	Cirque	Arts de la rue	Musique classique	Musiques actuelles	Cabarets-arts visuels	Sans genre dominant
Centres dramatiques nationaux et régionaux	22	100							
Centres chorégraphiques nationaux	8	100							
Scènes nationales	44	39		5	5			52	
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	8		50				38		13
Scènes conventionnées	12	50					25	17	8
Théâtres de ville	3	100							
Compagnies	55	69					24	2	2
Festivals	8	13	25				38		25
Ensembles musicaux	1	100							
Autres lieux de production / diffusion	9	44					33	11	11
Autres types de structures	1	100							
TOTAL	171	53					20	2	17

Lecture : 12 scènes conventionnées ont répondu au questionnaire et parmi elles 50% ont indiqué le théâtre comme genre artistique dominant.

Pour des questions de secrets statistiques, et compte tenu de leur nombre dans notre échantillon, nous allons considérer les théâtres de ville et l'ensemble musical avec les « **Autres types de structures** ».

★ A – Sur l'ensemble des structures répondantes

Tableau 94 : Charges d'exploitation et charges de personnel

	Nombre de structures répondantes	Médiane charges d'exploitation	% médian de charges de personnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	19	3 898 k€	52%
Centres chorégraphiques nationaux	7	1 470 k€	61%
Scènes nationales	43	3 025 k€	42%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	8	1 072 k€	41%
Scènes conventionnées	12	1 225 k€	41%
Compagnies	54	255 k€	62%
Festivals	8	2 615 k€	37%
Autres lieux de production / diffusion	9	1 162 k€	44%
Autres types de structures	5	1 583 k€	51%
TOTAL	165	1 470 k€	50%

Sur l'ensemble de la branche

	Nombre de structures répondantes	Médiane charges d'exploitation	% médian de charges de personnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	19	3 898 k€	52%
Centres chorégraphiques nationaux	7	1 470 k€	61%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	66	592 k€	46%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	831 k€	57%
Scènes nationales	46	3 024 k€	43%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	18	1 030 k€	42%
Scènes conventionnées	35	1 202 k€	41%
Orchestres permanents	11	4 613 k€	74%
Opéras	10	11 708 k€	53%
Théâtres de ville	48	868 k€	49%
Compagnies	558	102 k€	66%
Festivals	66	567 k€	36%
Ensembles musicaux	83	243 k€	65%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	35	159 k€	63%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	22	247 k€	51%
Autres lieux de production / diffusion	124	263 k€	51%
Autres types de structures	12	111 k€	70%
TOTAL	1 162	206 k€	58%

Lecture : 558 compagnies ont indiqué les montants 2014 de leurs charges d'exploitation et de leurs charges de personnel. Le montant médian de leurs charges d'exploitation est de 102 k€, dont 66% sont des charges de personnel.

Tableau 95 : Pourcentage de structures qui ont bénéficié d'aides à l'emploi en 2014

	Nombre de structures répondantes	Nombre de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	% de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	Montant médian d'aides à l'emploi par structure bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux et régionaux	19	13	68%	13 137 €
Centres chorégraphiques nationaux	7	2	29%	s
Scènes nationales	43	23	53%	13 008 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	8	5	63%	26 088 €
Scènes conventionnées	12	6	50%	19 212 €
Compagnies	54	28	52%	8 185 €
Festivals	8	2	25%	s
Autres lieux de production / diffusion	9	4	44%	6 035 €
Autres types de structures	5	1	20%	s
TOTAL	165	84	51%	11 524 €

Sur l'ensemble de la branche

	Nombre de structures répondantes	Nombre de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	% de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	Montant médian d'aides à l'emploi par structure bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux et régionaux	19	13	68%	13 137 €
Centres chorégraphiques nationaux	7	2	29%	s
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	66	52	79%	14 600 €
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	1	50%	s
Scènes nationales	46	25	54%	13 008 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	18	12	67%	20 902 €
Scènes conventionnées	35	18	51%	8 331 €
Orchestres permanents	11	4	36%	11 111 €
Opéras	10	6	60%	7 188 €
Théâtres de ville	48	25	52%	12 312 €
Compagnies	558	226	41%	8 797 €
Festivals	66	30	45%	8 849 €
Ensembles musicaux	83	34	41%	8 736 €
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	35	25	71%	15 635 €
Autres musiques (diffuseur, producteur)	22	7	32%	15 000 €
Autres lieux de production / diffusion	124	68	55%	10 411 €
Autres types de structures	12	5	42%	16 000 €
TOTAL	1 162	553	48%	9 923 €

Lecture : 55% des autres lieux de production/diffusion ont bénéficié d'aide à l'emploi en 2014, pour un montant médian de 9 923 €.

s : secret statistique – la médiane ne peut être calculée sur une population de moins de 3 structures.

Tableau 96 : Nombre de personnes en emplois aidés sur 2014

	Nombre de structures avec emplois aidés	CUI / CAE		CUI / CIE		Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux		Contrats de professionnalisation		Contrats d'apprentissage		Autres emplois aidés	
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	14	1	3	0	1	0	1	10	8	8	4	5	4
Centres chorégraphiques nationaux	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Scènes nationales	30	14	7	0	0	3	1	7	4	9	10	2	22
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat	4	3	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0
Scènes conventionnées	6	1	1	0	0	2	0	1	0	1	0	2	1
Compagnies	26	11	3	1	0	12	3	0	0	1	1	1	3
Festivals	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Autres lieux de production / diffusion	4	0	0	0	0	2	1	0	1	3	1	0	0
Autres types de structures	2	1	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0
TOTAL	89	348	160	36	20	134	65	41	24	43	29	75	93

Sur l'ensemble de la branche

	Nombre de structures avec emplois aidés	CUI / CAE		CUI / CIE		Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux	
		F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	14	1	3	0	1	0	1
Centres chorégraphiques nationaux	1	0	0	0	0	0	1
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	48	22	26	0	0	16	15
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	0	0	0	0	1	0
Scènes nationales	32	16	8	0	0	3	1
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	11	10	2	0	1	4	2
Scènes conventionnées	18	9	4	0	0	6	1
Orchestres permanents	6	1	1	1	0	0	0
Opéras	6	1	0	0	0	0	0
Théâtres de ville	28	23	17	0	0	4	7
Compagnies	189	145	42	4	0	50	16
Festivals	29	21	11	0	1	7	2
Ensembles musicaux	27	10	3	0	1	10	3
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	24	24	16	0	0	5	6
Autres musiques (diffuseur, producteur)	6	2	3	0	0	1	2
Autres lieux de production / diffusion	66	63	24	31	16	23	8
Autres types de structures	4	0	0	0	0	4	0
TOTAL	510	348	160	36	20	134	65

	Contrats de professionnalisation		Contrats d'apprentissage		Autres emplois aidés	
	F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	10	8	8	4	5	4
Centres chorégraphiques nationaux	0	0	0	0	0	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	2	1	2	0	9	7
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0	0	0	0	0
Scènes nationales	7	4	9	10	2	23
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	0	2	0	0	1
Scènes conventionnées	1	0	1	0	4	2
Orchestres permanents	1	0	2	0	0	0
Opéras	7	3	5	5	0	2
Théâtres de ville	2	1	2	1	3	3
Compagnies	3	0	4	2	32	44
Festivals	1	0	2	1	3	1
Ensembles musicaux	0	0	0	1	5	0
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0	0	2	0	3
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0	0	0	0	0
Autres lieux de production / diffusion	2	2	6	3	12	2
Autres types de structures	4	5	0	0	0	1
TOTAL	41	24	43	29	75	93

Lecture : Dans les 18 scènes conventionnées ayant répondu avoir des emplois aidés, nous dénombrons 9 CUI/CAE pour des femmes et 4 pour des hommes.

CUI / CAE = contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi

CUI / CIE = contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi

Tableau 97 : Revalorisation salariale annuelle (hors NAO)

	Structures ayant effectué une revalorisation collective		Taux moyen de revalorisation	Répartition des modes de revalorisation pour les structures concernées		
	Nombre	%		Accord collectif signé avec un délégué syndical	Accord signé avec un DP	Engagement unilatéral
Centres dramatiques nationaux et régionaux	13	59%	1,29%	46%	0%	54%
Centres chorégraphiques nationaux	4	57%	1,14%	25%	0%	75%
Scènes nationales	24	55%	1,19%	38%	4%	58%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	3	38%	1,50%	0%	0%	100%
Scènes conventionnées	5	42%	1,06%	20%	20%	60%
Compagnies	1	2%	s	0%	0%	100%
Festivals	4	50%	0,95%	0%	0%	100%
Autres lieux de production / diffusion	3	33%	2,00%	0%	0%	100%
Autres types de structures	2	40%	s	0%	0%	100%
TOTAL	59	35%	1,20%	29%	3%	68%

	% de structures ayant effectué une revalorisation individuelle	Répartition en fonction du nombre de salariés concernés			
		Moins de 10 %	Entre 10 % et 30 %	Entre 30 % et 60 %	Plus de 60 %
Centres dramatiques nationaux et régionaux	73%	31%	38%	31%	0%
Centres chorégraphiques nationaux	71%	40%	40%	0%	20%
Scènes nationales	52%	52%	17%	9%	22%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	25%	50%	0%	50%	0%
Scènes conventionnées	50%	0%	50%	33%	17%
Compagnies	6%	33%	33%	0%	33%
Festivals	63%	0%	80%	20%	0%
Autres lieux de production / diffusion	44%	25%	50%	25%	0%
Autres types de structures	40%	50%	0%	0%	50%
TOTAL	39%	35%	33%	18%	14%

Sur l'ensemble de la branche

	Structures ayant effectué une revalorisation collective		Taux moyen de revalorisation	Répartition des modes de revalorisation pour les structures concernées		
	Nombre	%		Accord collectif signé avec un délégué syndical	Accord signé avec un DP	Engagement unilatéral
Centres dramatiques nationaux et régionaux	13	59%	1,29%	46%	0%	54%
Centres chorégraphiques nationaux	4	57%	1,14%	25%	0%	75%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	5	8%	2,25%	0%	0%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	50%	s	0%	0%	100%
Scènes nationales	24	51%	1,19%	38%	4%	58%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	5	29%	1,35%	0%	0%	100%
Scènes conventionnées	7	20%	1,16%	14%	14%	71%
Orchestres permanents	5	45%	1,10%	40%	20%	40%
Opéras	5	50%	1,06%	60%	0%	40%
Théâtres de ville	9	20%	2,00%	11%	0%	89%
Compagnies	17	3%	4,76%	0%	0%	100%
Festivals	10	16%	1,07%	0%	0%	100%
Ensembles musicaux	7	8%	5,50%	0%	0%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	2	7%	s	0%	0%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	5	23%	0,88%	0%	40%	60%
Autres lieux de production / diffusion	19	15%	3,26%	5%	5%	89%
Autres types de structures	2	18%	s	0%	0%	100%
TOTAL	140	12%	1,78%	17%	4%	79%

Lecture : 4 centres chorégraphiques nationaux (soit 57%) ont effectué une revalorisation collective en 2014. Le taux moyen de revalorisation est de 1,14%. 75% ont réalisé cette revalorisation par engagement unilatéral.

s : secret statistique – la moyenne ne peut être calculée sur une population de moins de 3 structures.

	% de structures ayant effectué une revalorisation individuelle	Répartition en fonction du nombre de salariés concernés			
		Moins de 10 %	Entre 10 % et 30 %	Entre 30 % et 60 %	Plus de 60 %
Centres dramatiques nationaux et régionaux	73%	31%	38%	31%	0%
Centres chorégraphiques nationaux	71%	40%	40%	0%	20%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	17%	36%	36%	18%	9%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	50%	0%	100%	0%	0%
Scènes nationales	51%	50%	21%	8%	21%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	41%	43%	14%	14%	29%
Scènes conventionnées	43%	40%	33%	20%	7%
Orchestres permanents	55%	100%	0%	0%	0%
Opéras	50%	80%	20%	0%	0%
Théâtres de ville	24%	55%	18%	0%	27%
Compagnies	5%	61%	11%	11%	18%
Festivals	28%	28%	22%	44%	6%
Ensembles musicaux	20%	24%	18%	29%	29%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	17%	60%	0%	20%	20%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	23%	60%	20%	0%	20%
Autres lieux de production / diffusion	21%	19%	41%	15%	26%
Autres types de structures	9%	0%	0%	0%	100%
TOTAL	18%	42%	24%	17%	17%

Lecture : 43% des scènes conventionnées ont effectué une revalorisation individuelle en 2014. Pour 40% d'entre elles cela a concerné moins de 10% des salariés de la scène conventionnée et pour 33% d'entre elles cela a concerné entre 10 et 30% des salariés de la structure.

Tableau 98 : Accord d'entreprise et représentation du personnel

	Structures ayant un accord d'entreprise		Parmi les structures ayant un accord d'entreprise, celles ayant négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année	
	Nombre	%	Nombre	%
Centres dramatiques nationaux et régionaux	18	82%	5	28%
Centres chorégraphiques nationaux	2	33%	1	50%
Scènes nationales	41	93%	3	7%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	13%	0	0%
Scènes conventionnées	6	55%	1	17%
Compagnies	0	0%	0	//
Festivals	4	50%	0	0%
Autres lieux de production / diffusion	5	56%	1	20%
Autres types de structures	1	20%	1	100%
TOTAL	78	46%	12	15%

	Nombre de structures ayant procédé à une ou des élections IRP		Répartition des élections IRP		
	Nombre	%	Délégué du personnel	CEC	CE
Centres dramatiques nationaux et régionaux	8	38%	50%	29%	21%
Centres chorégraphiques nationaux	2	33%	67%	33%	0%
Scènes nationales	21	48%	60%	27%	13%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	0	0%	//	//	//
Scènes conventionnées	5	45%	63%	38%	0%
Compagnies	0	0%	//	//	//
Festivals	2	29%	67%	0%	33%
Autres lieux de production / diffusion	2	22%	50%	25%	25%
Autres types de structures	1	20%	50%	50%	0%
TOTAL	41	25%	58%	28%	14%

Sur l'ensemble de la branche

	Structures ayant un accord d'entreprise		Parmi les structures ayant un accord d'entreprise, celles ayant négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année	
	Nombre	%	Nombre	%
Centres dramatiques nationaux et régionaux	18	82%	5	28%
Centres chorégraphiques nationaux	2	33%	1	50%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	13	22%	3	23%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	0	//
Scènes nationales	43	91%	3	7%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	4	22%	0	0%
Scènes conventionnées	14	44%	2	14%
Orchestres permanents	9	90%	5	56%
Opéras	9	90%	5	56%
Théâtres de ville	11	28%	1	9%
Compagnies	8	2%	2	25%
Festivals	9	16%	0	0%
Ensembles musicaux	2	3%	0	0%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0%	0	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	4	18%	0	0%
Autres lieux de production / diffusion	19	16%	1	5%
Autres types de structures	0	0%	0	//
TOTAL	165	15%	28	17%

Lecture : 43 des scènes nationales ayant répondu à la question, soit 91%, ont un accord d'entreprises. Et parmi elles, 3 ont négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année.

	Nombre de structures ayant procédé à une ou des élections IRP		Répartition des élections IRP		
	Nombre	%	Délégué du personnel	CEC	CE
Centres dramatiques nationaux et régionaux	8	38%	50%	29%	21%
Centres chorégraphiques nationaux	2	33%	67%	33%	0%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	7	12%	88%	13%	0%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	//	//	//
Scènes nationales	23	50%	59%	28%	13%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	2	13%	67%	33%	0%
Scènes conventionnées	14	42%	74%	26%	0%
Orchestres permanents	1	9%	50%	0%	50%
Opéras	4	40%	50%	0%	50%
Théâtres de ville	6	15%	67%	33%	0%
Compagnies	4	1%	100%	0%	0%
Festivals	7	12%	78%	0%	22%
Ensembles musicaux	0	0%	//	//	//
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0%	//	//	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0%	//	//	//
Autres lieux de production / diffusion	10	9%	63%	25%	13%
Autres types de structures	0	0%	//	//	//
TOTAL	88	8%	66%	22%	12%

Lecture : Elections IRP = élections d'institutions représentatives du personnel.

CEC = Comité d'entreprise conventionnel

8 des centres dramatiques nationaux et régionaux, soit 38% de ceux ayant répondu à la question, ont procédé à une ou des élections IRP en 2014. 50% de ces élections concernent les délégués du personnel, 29% le CEC et 21% le CE.

Tableau 99 : Accord en matière d'égalité professionnelle et en matière de temps partiel



	Structures disposant d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle		Structures disposant d'un accord en matière de temps partiel		Nombre total de personnes relevant de l'accord en matière de temps partiel	
	Nombre	%	Nombre	%	Femmes	Hommes
Centres dramatiques nationaux et régionaux	4	19%	1	5%	1	0
Centres chorégraphiques nationaux	0	0%	0	0%	0	0
Scènes nationales	4	9%	4	9%	5	1
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	0	0%	0	0%	0	0
Scènes conventionnées	0	0%	1	9%	7	8
Compagnies	0	0%	0	0%	0	0
Festivals	0	0%	1	13%	38	55
Autres lieux de production / diffusion	1	11%	1	11%	0	0
Autres types de structures	0	0%	0	0%	0	0
TOTAL	9	5%	8	5%	51	64

Sur l'ensemble de la branche



	Structures disposant d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle		Structures disposant d'un accord en matière de temps partiel		Nombre total de personnes relevant de l'accord en matière de temps partiel	
	Nombre	%	Nombre	%	Femmes	Hommes
Centres dramatiques nationaux et régionaux	4	19%	1	5%	1	0
Centres chorégraphiques nationaux	0	0%	0	0%	0	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	1	2%	5	9%	4	3
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	1	50%	2	0
Scènes nationales	4	9%	4	9%	5	1
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	0	0%	1	6%	0	1
Scènes conventionnées	0	0%	1	3%	7	8
Orchestres permanents	2	20%	1	11%	0	0
Opéras	7	70%	2	22%	33	37
Théâtres de ville	1	3%	0	0%	0	0
Compagnies	5	1%	12	2%	14	0
Festivals	1	2%	4	7%	41	56
Ensembles musicaux	0	0%	3	4%	3	0
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	3%	1	3%	1	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	2	9%	0	0%	0	0
Autres lieux de production / diffusion	3	3%	5	5%	5	2
Autres types de structures	0	0%	0	0%	0	0
TOTAL	31	3%	41	4%	116	108

Lecture : 7 opéras, soit 70% de ceux ayant répondu à la question, disposent d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle.

2 opéras, soit 22% de ceux ayant répondu à la question, disposent d'un accord en matière de temps partiel. Dans ces opéras, 33 femmes et 37 hommes sont concernés par ces accords.



B – Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDI (cf article V-13 de la convention collective) en 2014

Le calcul de la durée moyenne d'absence (en nombre de jours) se fait uniquement sur les CDI et les CDD de plus de 6 mois ayant eu une absence.

Tableau 100 : Durée d'absence des CDI et CDD de plus de 6 mois

Femmes		Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés maternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
			Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Centres dramatiques nationaux et régionaux		510	119	17,9	4	58,3	12	103,9	0	//	4	39,8	5	15,8
Centres chorégraphiques nationaux		63	23	30,6	0	//	3	116,7	0	//	1	s	1	s
Scènes nationales		896	596	9,6	5	57,8	31	96,0	0	//	15	144,5	9	85,7
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)		44	5	4,7	0	//	1	s	0	//	0	//	1	s
Scènes conventionnées		198	53	18,9	0	//	7	68,5	0	//	2	s	1	s
Compagnies		77	9	6,3	2	s	2	s	0	//	0	//	2	s
Festivals		79	13	12,4	0	//	4	97,0	0	//	0	//	1	s
Autres lieux de production / diffusion		131	35	27,0	0	//	6	107,0	0	//	0	//	1	s
Autres types de structures		85	14	20,4	0	//	4	101,3	0	//	2	s	1	s
TOTAL		2 083	867	12,7	11	48,5	70	97,0	0	//	24	154,1	22	84,4

Hommes		Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés paternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
			Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Centres dramatiques nationaux et régionaux		422	67	18,0	12	46,3	6	9,8	0	//	0	//	5	65,8
Centres chorégraphiques nationaux		46	6	20,7	1	s	0	//	0	//	0	//	0	//
Scènes nationales		694	185	37,6	16	29,5	12	11,7	0	//	2	s	3	30,7
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)		35	1	s	1	s	1	s	0	//	0	//	0	//
Scènes conventionnées		119	17	30,0	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Compagnies		31	1	s	0	//	2	s	0	//	0	//	0	//
Festivals		64	2	s	1	s	0	//	0	//	0	//	0	//
Autres lieux de production / diffusion		78	10	37,5	1	s	1	s	0	//	0	//	0	//
Autres types de structures		53	11	10,6	0	//	3	11,0	0	//	0	//	0	//
TOTAL		1 542	300	31,3	32	44,1	25	11,1	0	//	2	s	8	52,6

Sur l'ensemble de la branche

Femmes		Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés maternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
			Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Centres dramatiques nationaux et régionaux		510	119	17,9	4	58,3	12	103,9	0	//	4	39,8	5	15,8
Centres chorégraphiques nationaux		63	23	30,6	0	//	3	116,7	0	//	1	s	1	s
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)		238	41	20,5	2	s	12	108,5	0	//	6	129,8	1	s
Centres nationaux et régionaux de création musicale		7	1	s	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Scènes nationales		933	607	10,1	5	57,8	31	96,0	0	//	17	149,5	9	85,7
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)		138	13	11,1	0	//	1	s	0	//	0	//	2	s
Scènes conventionnées		364	74	24,5	1	s	9	82,8	0	//	5	259,4	1	s
Orchestres permanents		211	65	25,4	1	s	9	104,0	0	//	0	//	18	15,6
Opéras		638	205	28,4	10	17,9	18	98,6	0	//	4	129,8	23	5,9
Théâtres de ville		288	42	21,2	1	s	17	105,8	0	//	3	151,0	3	257,3
Compagnies		419	45	14,1	5	19,4	11	106,7	0	//	3	178,3	5	153,0
Festivals		346	28	17,6	2	s	12	110,9	0	//	1	s	2	s
Ensembles musicaux		136	15	21,8	0	//	8	85,5	0	//	3	179,0	1	s
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux		36	41	3,4	0	//	1	s	0	//	0	//	0	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)		71	20	11,4	1	s	1	s	0	//	0	//	0	//
Autres lieux de production / diffusion		552	138	18,7	4	168,5	18	103,1	0	//	2	s	10	32,0
Autres types de structures		37	3	101,7	0	//	1	s	0	//	1	s	1	s
TOTAL		4 987	1 480	16,8	36	56,2	164	100,9	0	//	50	153,6	82	47,4

Hommes		Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés paternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
			Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Centres dramatiques nationaux et régionaux		422	67	18,0	12	46,3	6	9,8	0	//	0	//	5	65,8
Centres chorégraphiques nationaux		46	6	20,7	1	s	0	//	0	//	0	//	0	//
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)		389	35	28,7	4	19,8	8	11,1	0	//	0	//	1	s
Centres nationaux et régionaux de création musicale		7	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Scènes nationales		733	198	36,5	17	30,5	12	11,7	0	//	2	s	3	30,7
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)		99	1	s	2	s	5	10,6	0	//	0	//	0	//
Scènes conventionnées		255	26	26,0	0	//	1	s	0	//	0	//	0	//
Orchestres permanents		383	64	24,9	1	s	2	s	0	//	0	//	25	15,0
Opéras		589	139	26,7	23	19,7	8	9,1	0	//	0	//	25	18,8
Théâtres de ville		282	32	19,3	3	126,0	7	11,4	0	//	0	//	1	s
Compagnies		232	6	4,7	4	21,5	3	12,0	0	//	0	//	1	s
Festivals		214	4	25,5	3	7,7	1	s	0	//	0	//	0	//
Ensembles musicaux		128	2	s	0	//	1	s	0	//	0	//	0	//
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux		50	0	//	0	//	1	s	0	//	0	//	0	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)		44	22	26,7	1	s	1	s	0	//	0	//	0	//
Autres lieux de production / diffusion		401	50	22,5	6	103,3	9	11,6	0	//	0	//	1	s
Autres types de structures		47	1	s	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
TOTAL		4 321	653	27,8	77	36,2	65	10,9	0	//	2	s	62	24,1

Lecture : Sur les 933 femmes de notre échantillon salariées en CDI ou en CDD de plus de 6 mois dans les scènes nationales, 607 ont eu une absence pour maladie et, en moyenne, elles ont eu 10,1 jours de maladie sur l'année 2014.

s : secret statistique – la durée moyenne d'absence ne peut être indiquée sur une population de moins de 3 salariés.



C – Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDI (dont CDII - cf article V-13 de la convention collective) en 2014

Tableau 101 : Entrées et sorties de CDI



	Nombre de CDI sur notre échantillon répondant			Entrées de CDI / CDII									Sorties de CDI / CDII		
	F	H	total	Nombre d'entrées de CDI / CDII			dont CDD transformés en CDI / CDII			dont CDDU transformés en CDI / CDII					
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	489	407	896	52	36	88	8	0	8	1	2	3	48	35	83
Centres chorégraphiques nationaux	61	46	107	4	3	7	1	1	2	0	1	1	4	6	10
Scènes nationales	856	656	1 512	120	62	182	18	8	26	0	6	6	100	71	171
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	43	14	57	3	2	5	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Scènes conventionnées	184	113	297	27	10	37	4	1	5	0	0	0	16	11	27
Compagnies	71	25	96	9	7	16	2	0	2	2	1	3	8	2	10
Festivals	50	24	74	2	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Autres lieux de production / diffusion	131	72	203	17	11	28	4	4	8	0	0	0	18	2	20
Autres types de structures	79	48	127	7	1	8	2	0	2	0	0	0	9	3	12
TOTAL	1 964	1 405	3 369	241	132	373	40	14	54	3	10	13	205	130	335

Sur l'ensemble de la branche



	Nombre de CDI sur notre échantillon répondant			Entrées de CDI / CDII									Sorties de CDI / CDII		
	F	H	total	Nombre d'entrées de CDI / CDII			dont CDD transformés en CDI / CDII			dont CDDU transformés en CDI / CDII					
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	489	407	896	52	36	88	8	0	8	1	2	3	48	35	83
Centres chorégraphiques nationaux	61	46	107	4	3	7	1	1	2	0	1	1	4	6	10
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	227	336	563	27	22	49	7	6	13	0	0	0	34	26	60
Centres nationaux et régionaux de création musicale	7	4	11	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Scènes nationales	893	695	1 588	122	63	185	18	8	26	0	6	6	100	73	173
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	127	75	202	9	5	14	2	0	2	0	0	0	14	3	17
Scènes conventionnées	342	209	551	47	20	67	7	1	8	0	0	0	31	19	50
Orchestres permanents	184	240	424	8	7	15	1	0	1	2	0	2	7	8	15
Opéras	611	566	1 177	43	31	74	6	4	10	0	0	0	37	42	79
Théâtres de ville	283	226	509	21	17	38	6	2	8	0	1	1	13	16	29
Compagnies	391	138	529	47	21	68	12	3	15	2	1	3	34	11	45
Festivals	290	140	430	10	7	17	5	2	7	0	2	2	14	4	18
Ensembles musicaux	134	102	236	14	8	22	3	2	5	0	0	0	16	9	25
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	30	30	60	7	5	12	1	1	2	0	1	1	5	5	10
Autres musiques (diffuseur, producteur)	68	42	110	4	10	14	1	2	3	1	1	2	1	4	5
Autres lieux de production / diffusion	525	319	844	76	33	109	38	19	57	0	0	0	44	24	68
Autres types de structures	36	45	81	2	2	4	0	0	0	0	0	0	2	3	5
TOTAL	4 698	3 620	8 318	494	290	784	116	51	167	6	15	21	404	288	692

Lecture : F=femmes et H=hommes

283 femmes et 226 hommes CDI sont comptabilisés en 2014 dans les théâtres de ville ayant répondu au questionnaire. Parmi eux 38 sont entrés en CDI en 2014 dont 8 correspondent à des CDD transformés en CDI. Dans le même temps, il y a eu 29 sorties de CDI dans ces structures.

Tableau 102 : Détail des sorties de CDI



	Démissions			Ruptures conventionnelles			Licenciements économiques			Autres licenciements			Départs à la retraite		
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	33	24	57	11	5	16	0	1	1	0	2	2	4	3	7
Centres chorégraphiques nationaux	1	2	3	1	1	2	0	0	0	2	2	4	0	1	1
Scènes nationales	67	53	120	21	7	28	0	1	1	6	4	10	6	6	12
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Scènes conventionnées	10	7	17	5	1	6	0	0	0	0	1	1	1	2	3
Compagnies	0	0	0	4	1	5	2	0	2	1	1	2	1	0	1
Festivals	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Autres lieux de production / diffusion	14	2	16	3	0	3	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Autres types de structures	9	3	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	135	91	226	45	15	60	2	2	4	10	10	20	13	12	25

Sur l'ensemble de la branche



	Démissions			Ruptures conventionnelles			Licenciements économiques			Autres licenciements			Départs à la retraite		
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	33	24	57	11	5	16	0	1	1	0	2	2	4	3	7
Centres chorégraphiques nationaux	1	2	3	1	1	2	0	0	0	2	2	4	0	1	1
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	17	9	26	13	15	28	2	1	3	2	1	3	0	0	0
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Scènes nationales	67	54	121	21	7	28	0	1	1	6	4	10	6	7	13
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	7	2	9	6	0	6	0	0	0	0	0	0	1	1	2
Scènes conventionnées	23	13	36	5	2	7	0	0	0	0	2	2	3	2	5
Orchestres permanents	3	2	5	1	0	1	0	0	0	3	2	5	0	4	4
Opéras	28	28	56	3	6	9	0	0	0	5	2	7	1	6	7
Théâtres de ville	11	13	24	2	2	4	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Compagnies	7	1	8	18	5	23	2	2	4	3	2	5	4	1	5
Festivals	6	1	7	3	1	4	1	1	2	0	0	0	4	1	5
Ensembles musicaux	10	1	11	5	5	10	0	2	2	1	0	1	0	1	1
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	2	1	3	3	4	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	2	2	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Autres lieux de production / diffusion	28	10	38	12	7	19	1	1	2	1	2	3	2	4	6
Autres types de structures	2	0	2	0	2	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0
TOTAL	245	163	408	105	62	167	6	10	16	23	21	44	25	32	57

Lecture : F=femmes et H=hommes

Dans les centres dramatiques nationaux et régionaux, parmi les 48 femmes en CDI sorties en 2014 (cf tableau précédent), 33 ont démissionné, 11 relèvent de ruptures conventionnelles, aucune d'un licenciement économique ou d'autres licenciements et 4 de départs à la retraite.

★ D – Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2014

Tableau 103 : Nombre de CDII, par temps de travail

	Nombre de CDII		Répartition (en %) en fonction de la durée légale annuelle du travail					
			moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%	moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%
	F	H	Femmes			Hommes		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	79	65						

Sur l'ensemble de la branche

	Nombre de CDII		Répartition (en %) en fonction de la durée légale annuelle du travail					
	F	H	moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%	moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%
			Femmes			Hommes		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	79	65	85 6 9			88 9 3		
Centres chorégraphiques nationaux	0	0						
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	19	15	63 26 11			73 13 13		
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0						
Scènes nationales	219	110	82 4 14			88 2 10		
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	16	5	81 13 6			100		
Scènes conventionnées	51	31	90 10			87 10 3		
Orchestres permanents	0	0						
Opéras	92	56	95 3			96 4		
Théâtres de ville	29	21	93 7			95 5		
Compagnies	3	2	33 67			100		
Festivals	2	0	50 50					
Ensembles musicaux	0	2				100		
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0						
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0						
Autres lieux de production / diffusion	39	20	67 28 5			40 50 10		
Autres types de structures	0	0						
TOTAL	549	327	84 7 10			87 8 6		

Lecture : F=femmes et H=hommes

Sur les 79 femmes en CDII des centres dramatiques nationaux et régionaux de notre échantillon, 85% sont à moins de 25% de la durée légale annuelle du travail.

Tableau 104 : Nombre de CDII, par emploi

	Effectifs		Pourcentage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Opérateur projectionniste	1	4	0,3%	2%
Employé(e) de nettoyage	2	1	1%	0,5%
Gardien(ne)	-	2	0%	1%
Caissier(ère)	8	2	2%	1%
Attaché(e) à l'accueil	5	1	1%	0,5%
Attaché(e) à l'information	4	1	1%	0,5%
Hôte(sse) d'accueil	183	86	51%	41%
Contrôleur	53	58	15%	28%
Hôte(sse) de salle	78	46	22%	22%
Employé(e) de bar	25	9	7%	4%
Si accord d'entreprise, autres emplois	1	-	0,3%	0%
TOTAL	360	210	100%	100%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs		Pourcentage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Opérateur projectionniste	1	5	0,2%	2%
Employé(e) de nettoyage	4	4	1%	1%
Gardien(ne)	1	5	0,2%	2%
Caissier(ère)	22	2	4%	1%
Attaché(e) à l'accueil	12	8	2%	2%
Attaché(e) à l'information	6	4	1%	1%
Hôte(sse) d'accueil	240	121	44%	37%
Contrôleur	71	75	13%	23%
Hôte(sse) de salle	145	80	26%	24%
Employé(e) de bar	41	20	7%	6%
Si accord d'entreprise, autres emplois	6	3	1%	1%
TOTAL	549	327	100%	100%

Lecture : Sur les 549 femmes en CDII de notre échantillon, 240 (soit 44%) sont des hôtesse d'accueil.



1- Questionnaire adressé aux employeurs

2- Liste des indicateurs sur l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes